



HARVARD
HUMANITARIAN
INITIATIVE



BRIGHAM AND WOMEN'S
PHYSICIANS ORGANIZATION



SONDAGES
PAIX, JUSTICE
ET SÉCURITÉ

RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

RAPPORT 5 – Novembre 2020
(Données de Février 2020)

CONTENU : Perception des acteurs de sécurité, de la criminalité et des violences sexuelles basées sur le genre.

- p.3 SÉCURITÉ : Le sentiment général de sécurité a diminué, mais reste stable dans les situations journalières et s'améliore dans les situations sociales.
- p.5 SÉCURITÉ : Les acteurs formels de sécurité sont rarement perçus comme acteurs principaux de la sécurité dans les quartiers et villages et sont relativement peu présents selon les participants.
- p.9 SÉCURITÉ : La présence des acteurs formels de sécurité semble renforcer la confiance dans ces acteurs, mais a peu d'effet sur le sentiment de sécurité et la perception de leur traitement de la population, y compris à Bangui.
- p.19 CRIMINALITÉ : L'incidence des crimes a légèrement diminué, mais près de la moitié des crimes ne font pas l'objet d'une plainte. La plupart des victimes se tournent vers les chefs de quartiers et villages ou leur famille.
- p.24 VIOLENCES SEXUELLES : La perception des violences sexuelles et basées sur le genre évolue peu et ces crimes restent prévalents.
- p.27 VIOLENCES SEXUELLES : Malgré la forte perception que ces crimes doivent se résoudre en famille, le pourcentage de plainte semble augmenter. L'acceptation des victimes et les services aux victimes sont jugés positivement.
- p.31 JUSTICE et PAIX : Le niveau de confiance en la justice formelle est stable. La connaissance des mécanismes de paix et de justice transitionnelle améliore la confiance en ces mécanismes.

Vinck P, Pham PN, Balthazard M, Magbe AS. *Sondages Paix, Justice et Sécurité, Rapport 5. (2020). Harvard Humanitarian Initiative, Programme des Nations Unies pour le Développement*

À propos du sondage

Ce sondage est le cinquième d'une série d'enquêtes menées en République Centrafricaine (RCA) pour fournir des données et des analyses sur la paix, la sécurité, la justice, la réconciliation et la cohésion sociale. L'objectif de ces sondages est de mettre à disposition des données fiables, valides et mises à jour de façon régulière, pour informer tous les acteurs impliqués dans les efforts de réconciliation et de consolidation de la paix et servir de référence pour la planification et l'évaluation de ces efforts. Le projet est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec la Harvard Humanitaire Initiative (HHI), en collaboration avec la MINUSCA, avec le concours du « United Nations Team of Experts on the Rule of Law and Sexual Violence in Conflict », du Fonds de Consolidation de la Paix et des Etats-Unis. HHI est responsable de la collecte et de l'analyse indépendante des données ainsi que de la rédaction des rapports, en collaboration avec l'ONG centrafricaine Echelle - Appui au Développement. Les questionnaires sont élaborés et les résultats validés en consultation avec les autorités nationales et les partenaires internationaux.

Les enquêtes de perception sont menées avec comme objectif de collecter des données représentatives de la population adulte en RCA au niveau des préfectures. Des adultes sont sélectionnés de façon aléatoire dans les préfectures sur tout le territoire de la RCA, et sur-échantillonné à Bangui. L'échantillon aléatoire est tiré en suivant une approche stratifiée à plusieurs niveaux (ex. villages/quartiers, ménages, individus) et sur la base de la taille estimée de la population. L'échantillon est composé de 50% de femmes, interviewées par des femmes.

Ce cinquième sondage couvre 12 préfectures et Bangui pour un total de 5,206 entretiens. Les entretiens ont été conduits par des enquêteurs nationaux formés au cours d'une semaine de formation organisée par HHI, en partenariat avec l'ONG Echelle. L'analyse utilise un facteur de pondération pour refléter les différences de taille de population et probabilité de sélection entre les strates. Les entretiens dans les préfectures de la Nana-Gribizi et de la Bamingui-Bangoran ont dû être interrompus pour raison d'insécurité. Ces données sont incluses dans l'analyse mais ne sont pas désagrégées au niveau de la préfecture à cause du nombre limité d'entrevues.

Préfecture	Échantillon
Bangui	1,763
Ombella M'Poko	1,099
Bamingui-Bangoran	90
Basse-Kotto	--
Haute-Kotto	--
Haut-Mbomou	--
Kemo	252
Lobaye	217
Mambéré-Kadéi	253
Mbomou	234
Nana-Mambéré	252
Nana-Gribizi	144
Ouaka	252
Ouham	216
Ouham-Péndé	216
Sangha-Mbaéré	216
Vakaga	--
TOTAL RCA	5,206

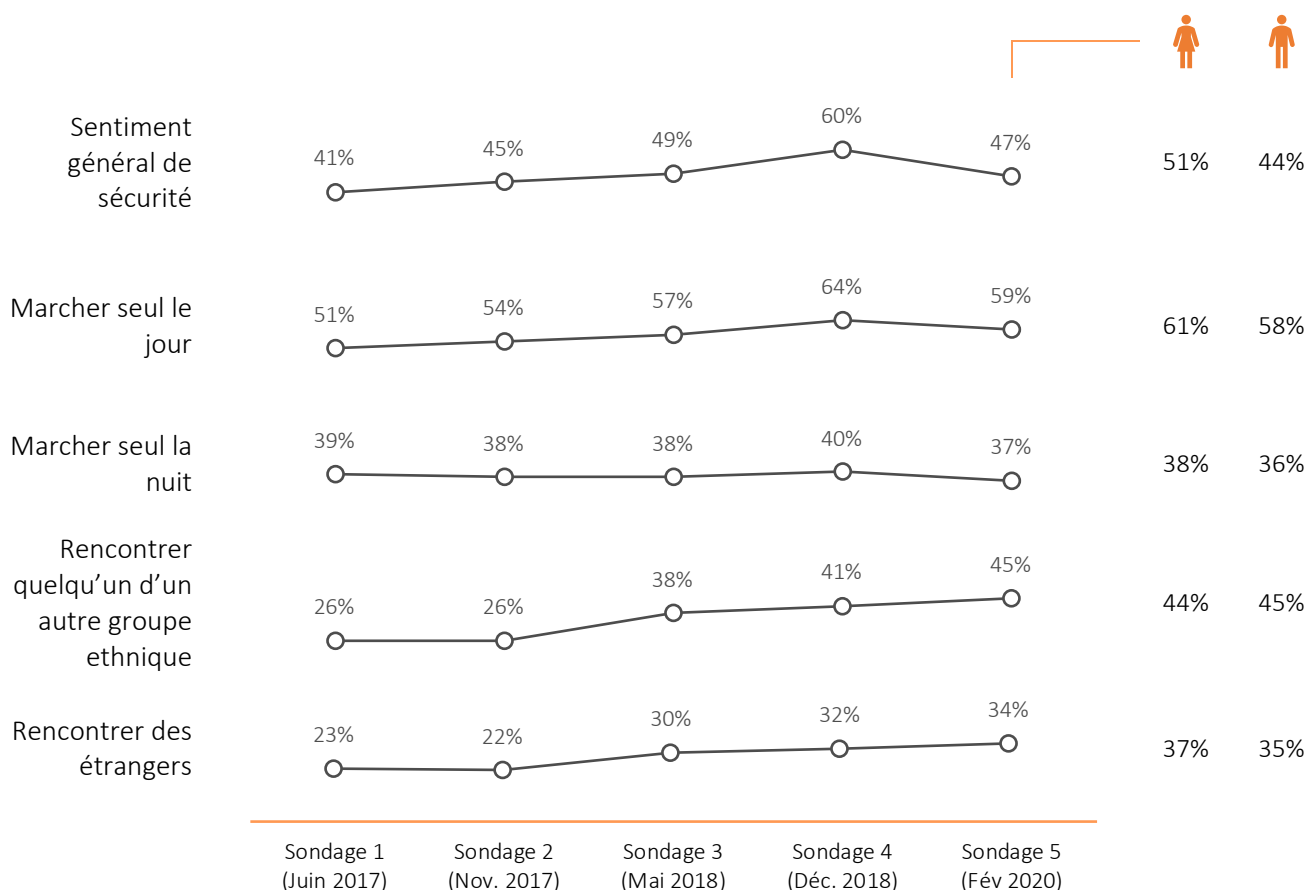
*Marge d'erreur au niveau des préfectures de ± 5 points
de pourcentage au niveau de confiance de 95%*

Pour consulter le rapport en ligne et les cartes interactives, visiter www.peacebuildingdata.org/CAR

SÉCURITÉ : Le sentiment général de sécurité a diminué, mais reste stable dans les situations journalières et s'améliore dans les situations sociales.

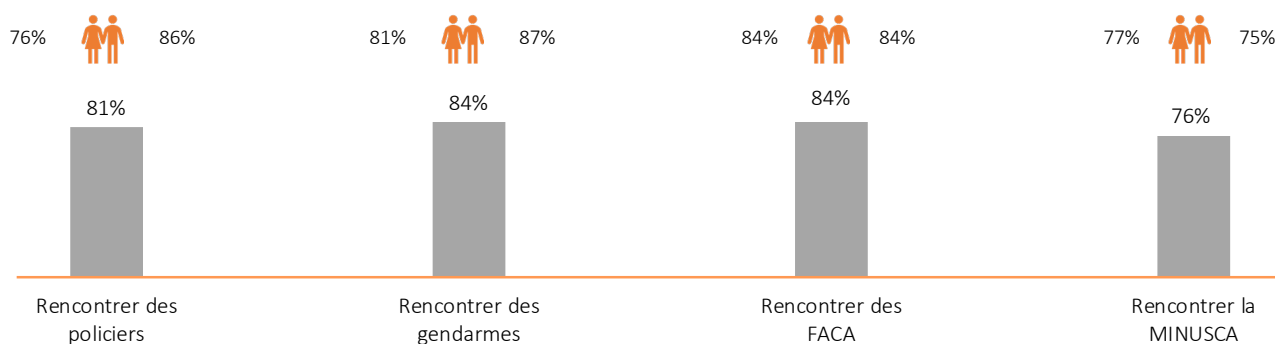
En février 2020, le sentiment général de sécurité était de 47%, une diminution comparativement à décembre 2018. Un peu plus de femmes que d'hommes disent se sentir généralement en sécurité (51% femmes vs. 44% hommes). Un peu plus de la moitié des répondants disent se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seul le jour dans leur quartier/ village (59%). Le pourcentage de personnes se sentant en sécurité est plus faible lorsqu'elles marchent seules la nuit (37%). Le sentiment de sécurité dans ces situations journalières le jour et la nuit demeure relativement stable par rapport aux sondages précédents, incluant « marcher seul le jour dans le quartier ou village » - un indicateur pour évaluer la réduction de toutes les formes de violence dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les résultats sont similaires par genre pour l'ensemble des situations journalières. Le sentiment de sécurité dans les situations sociales telles que rencontrer quelqu'un d'un autre groupe ethnique ou un étranger, cependant, continue de montrer une progression positive. Néanmoins, moins de la moitié des répondants disent se sentir en sécurité lorsqu'ils rencontrent des personnes d'autres groupes ethniques (45%) ou des étrangers (34%).

Figure 1: Sentiment de sécurité dans différentes situations quotidiennes au cours du temps (% en sécurité)



Concernant les forces de l'ordre, environ 80% des personnes disent se sentir en sécurité lors de rencontres avec les acteurs de sécurité formels (81% policiers ; 84% gendarmes et les FACA ; 76% MINUSCA). Les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes sauf pour les policiers, pour lesquels les femmes se sentent moins en sécurité que les hommes lorsqu'elles les rencontrent (76% femmes vs. 86% hommes).

*Figure 2: Sentiment de sécurité lors de rencontres avec les acteurs de sécurité formels
(% en sécurité – sondage 5)*

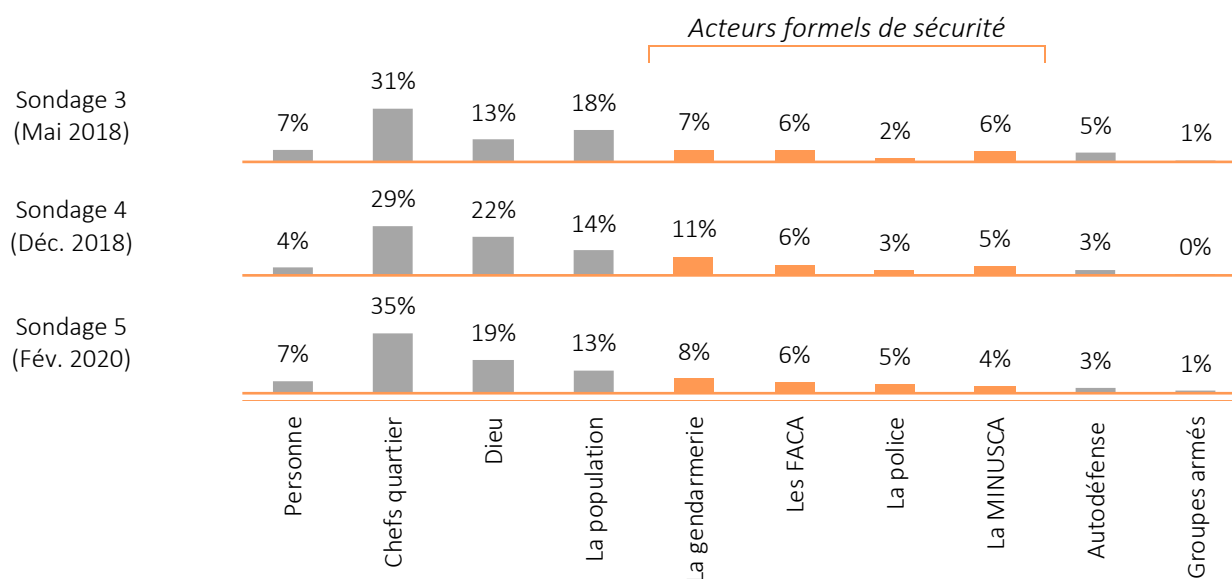


SÉCURITÉ : Les acteurs formels de sécurité sont rarement perçus comme acteurs principaux de la sécurité dans les quartiers et villages et sont relativement peu présents selon les participants.

Acteurs principaux de la sécurité

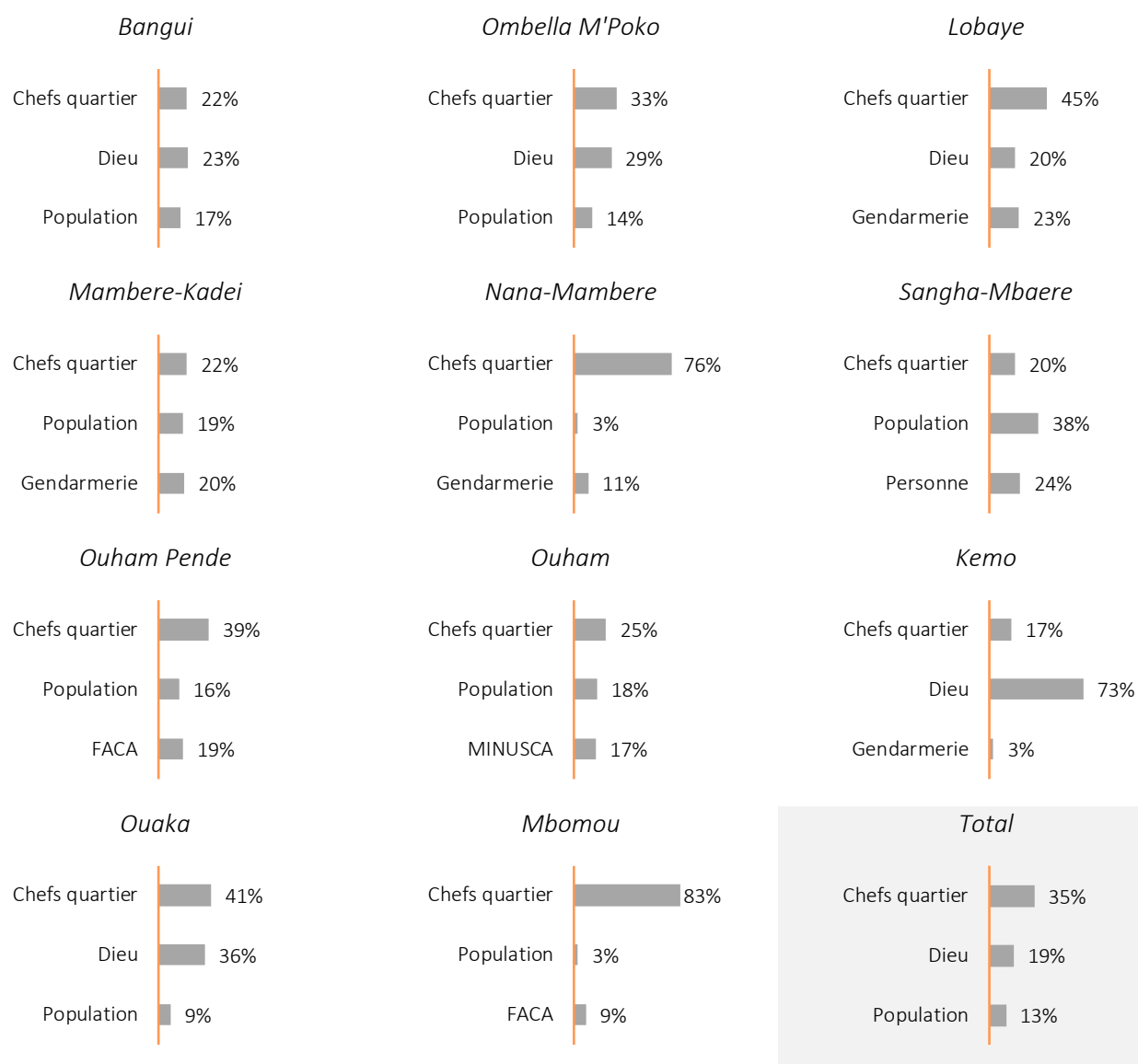
En février 2020, les participants aux sondages ont identifié qui, selon eux, assure principalement la sécurité dans leur quartier ou village (question ouverte sans suggestion de réponses). Environ un tiers des répondants ont mentionné que le chef de quartier ou de village est le principal acteur assurant la sécurité dans leur quartier ou village. Des pourcentages similaires de femmes et d'hommes signalent qu'ils sont les principaux acteurs assurant la sécurité (38% femmes vs. 32% hommes). Lorsque les pourcentages sont combinés pour les différents acteurs de sécurité (police, gendarmerie, FACA et MINUSCA), environ un quart des répondants mentionnent les acteurs formels de sécurité comme principal acteur de sécurité ; 5% mentionnent la police, 8% nomment la gendarmerie, 6% citent les FACA, et 4% mentionnent la MINUSCA. Les résultats montrent peu de changements par rapport aux sondages précédents.

Figure 3: Principaux acteurs assurant la sécurité (% de répondants – Sondage 5)



Les résultats montrent peu de différences entre préfectures, à l'exception de la Kemo, où 73% des répondants indiquent Dieu comme principal acteur de sécurité, et de la Sangha Mbaere, où 36% des répondants mentionnent que personne n'assure la sécurité. A Bangui, à peu près le même pourcentage de répondants mentionne Dieu (23%) et les chefs de quartier (22%) comme principaux acteurs de sécurité. Dans certaines préfectures, les acteurs formels de sécurité sont tout de même mentionnés parmi les trois principaux acteurs assurant la sécurité. Une personne sur cinq dans la Lobaye (23%) et dans la Mambere Kadei (20%) ainsi qu'une personne sur dix dans la Nana Mambere (11%) mentionne la gendarmerie. Une personne sur cinq dans l'Ouham Pende (19%) et une personne sur dix dans le Mbomou nomme les FACA, alors que 17% des répondants de l'Ouham indiquent que la MINUSCA assure la sécurité dans leur village.

Figure 4: Trois principaux acteurs assurant la sécurité, par préfectures (% de répondants – Sondage 5)

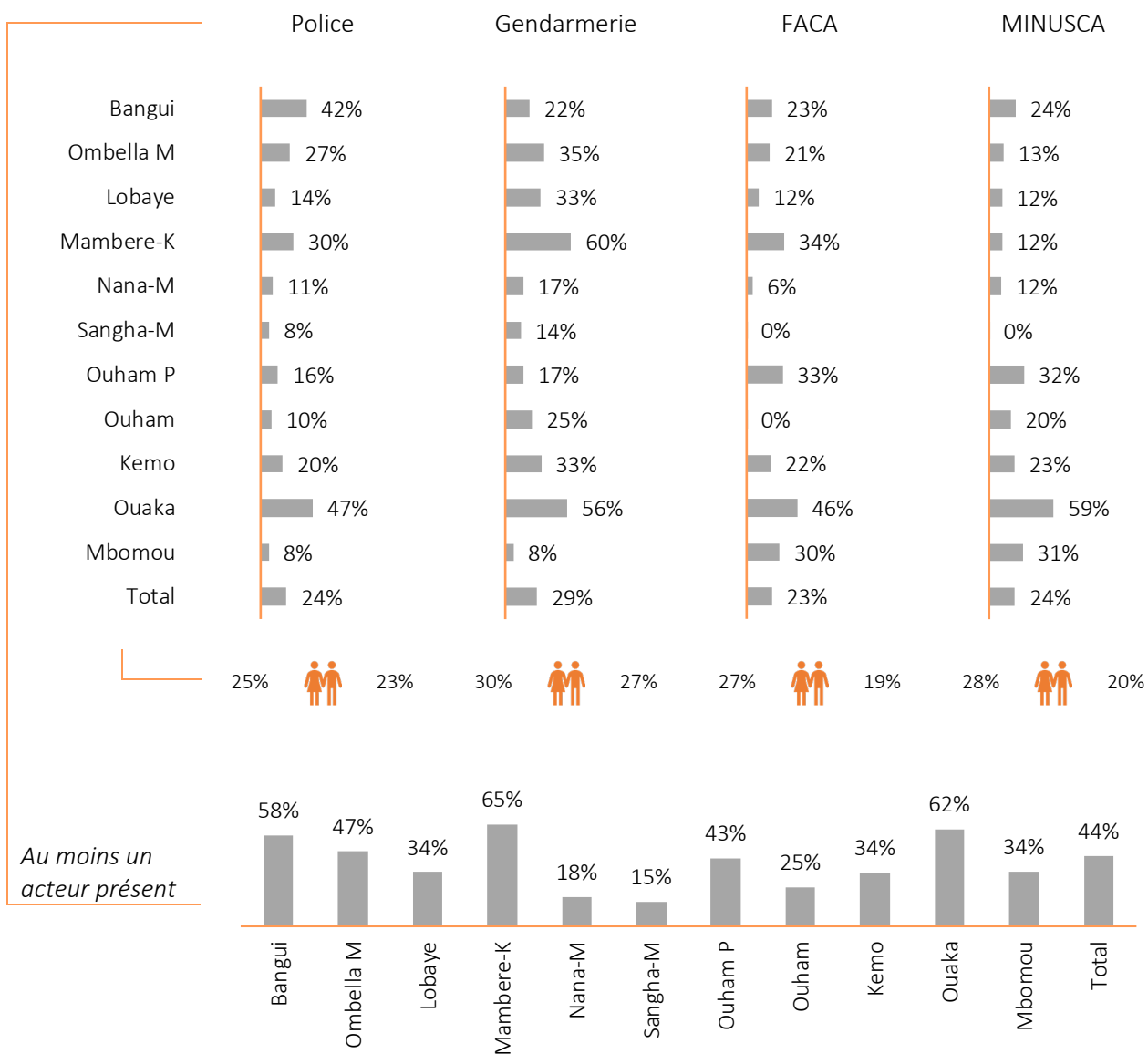


Présence des acteurs formels de sécurité

Le faible pourcentage de participants identifiant les acteurs formels comme principaux acteurs assurant la sécurité reflète partiellement la présence effective de ces acteurs sur le terrain. Lors de ce sondage, environ un quart des répondants indique que la police (24%), les gendarmes (29%), les FACA (23%) ou la MINUSCA (24%) sont présents dans leur communauté. Au total, 44% des participants mentionnent la présence d'au moins un acteur formel de sécurité dans leur quartier ou village. Les gendarmes, plus que la police, sont perçus comme présents dans les préfectures, alors que la police est mentionnée plus fréquemment à Bangui. Il existe des variations entre préfectures. Par exemple, 60% des répondants de la Mambere-Kadei indiquent la présence des gendarmes contre seulement 8% dans le Mbomou. Les FACA sont perçus comme peu ou pas présents dans la Nana Mambere (6%), et dans la Sangha Mbaere et l'Ouham (0%). Environ la moitié des répondants de la Ouaka

indique soit la présence de la police (47%), de la gendarmerie (56%), des FACA (46%) ou de la MINUSCA (59%). Des pourcentages similaires de femmes et d'hommes mentionnent la présence des forces de sécurité intérieure (police : 25% femmes vs. 23% hommes ; gendarmerie : 30% femmes vs. 27% hommes). Cependant, les femmes, plus que les hommes, indiquent la présence des FACA (27% femmes vs. 19% hommes) et de la MINUSCA (28% femmes vs. 20% hommes).¹

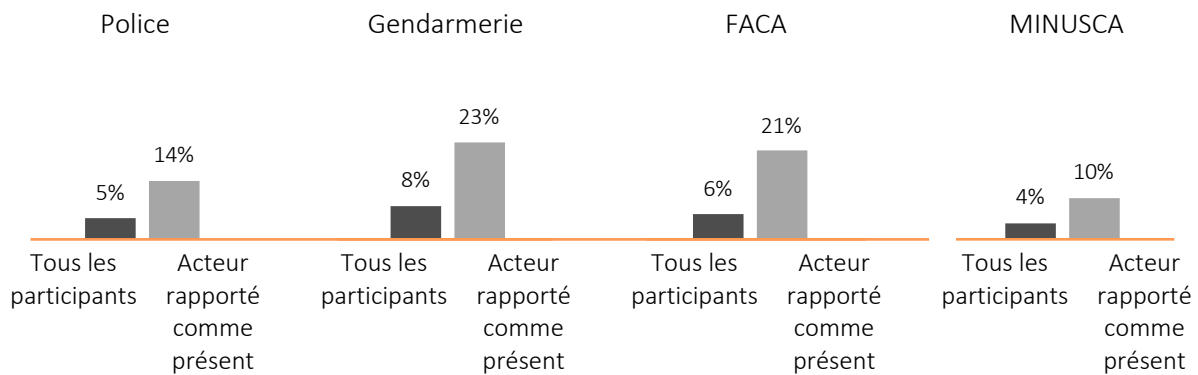
Figure 5: Présence rapportée des acteurs formels de sécurité, par préfecture et genre (% de répondants – Sondage 5)



¹ En avril 2020, le pays comptait un total de 3,592 de forces de sécurité intérieure (FSI) dont 2,468 FSI à Bangui et 1,124 FSI en régions incluant 183 FSI dans la Mambere Kadei et 86 FSI dans la Ouaka (Synthèse UNPOL effectif FSI en RCA au 30 Avril 2020). Il est possible que le nombre de FSI dans ces préfectures ait favorisé leur mention par les répondants. Par ailleurs, l'engagement de la MINUSCA avec certaines autorités de la Ouaka en novembre 2019 a pu influencer la perception de la présence de la MINUSCA dans cette préfecture (United nations, Security Council, S/2020/124, 14 February 2020, p.6).

Lorsque les acteurs de sécurité formels sont perçus comme présents dans leur quartiers ou villages, des pourcentages plus élevés de personnes les identifient comme assurant la sécurité dans leur communauté. Parmi les personnes qui perçoivent les policiers comme présents, 14% les mentionnent comme principal acteur de sécurité (vs.5% pour l'ensemble des répondants). Parmi les personnes qui disent que les gendarmes sont présents, 23% indiquent que ceux-ci assurent la sécurité (vs. 8% pour l'ensemble des répondants), alors que parmi les personnes qui perçoivent les FACA comme présents, 21% disent qu'ils assurent la sécurité dans leur communauté (vs. 6% pour l'ensemble des répondants). Pour la MINUSCA, la différence est moins importante avec 10% indiquant qu'elle assure la sécurité lorsqu'elle est perçue comme présente, comparativement à 4% pour l'ensemble des répondants. Les résultats suggèrent que la présence des acteurs de sécurité formels, perçus ou réelle, contribue à ce que ces acteurs soient identifiés comme principal acteur de sécurité dans les quartiers/ villages.

Figure 6: Identification des acteurs de sécurité formels comme principal acteur de sécurité en fonction de leur présence (% de répondants – sondage 5)

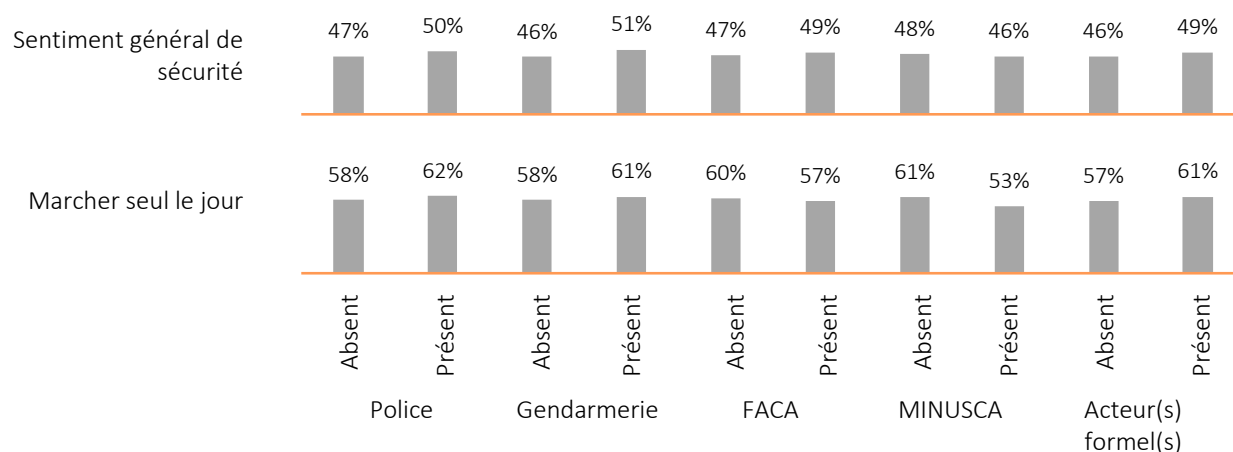


SÉCURITÉ : La présence des acteurs formels de sécurité semble renforcer la confiance dans ces acteurs, mais a peu d'effet sur le sentiment de sécurité et la perception de leur traitement de la population, y compris à Bangui.

Présence des acteurs formels de sécurité et sentiment de sécurité

La présence des forces de l'ordre a le potentiel de créer un sentiment de sécurité au sein de la population, une possibilité renforcée par le fait qu'une majorité des personnes interrogées se sent en sécurité lors de rencontres avec les acteurs de sécurité formels. Toutefois, l'analyse croisée des données du sondage de février 2020 concernant la présence des acteurs formels de sécurité et le sentiment de sécurité suggère que cette présence n'a que peu ou pas d'effet sur le sentiment de sécurité que ce soit le sentiment général de sécurité ou le sentiment de sécurité en marchant seul le jour. Par exemple, 50% des personnes qui rapportent la présence de la police se sent généralement en sécurité, contre 47% qui ne rapportent pas cette présence. Même si l'on considère la présence d'au moins un acteur, la différence reste minime, puisque 46% des personnes ne rapportant aucune présence d'acteurs formels de la sécurité se sent généralement en sécurité, contre 49% parmi les participants qui rapportent la présence d'au moins un acteur formel.

Figure 7: Sentiment de sécurité en fonction de la présence des acteurs formels de la sécurité (% en sécurité)

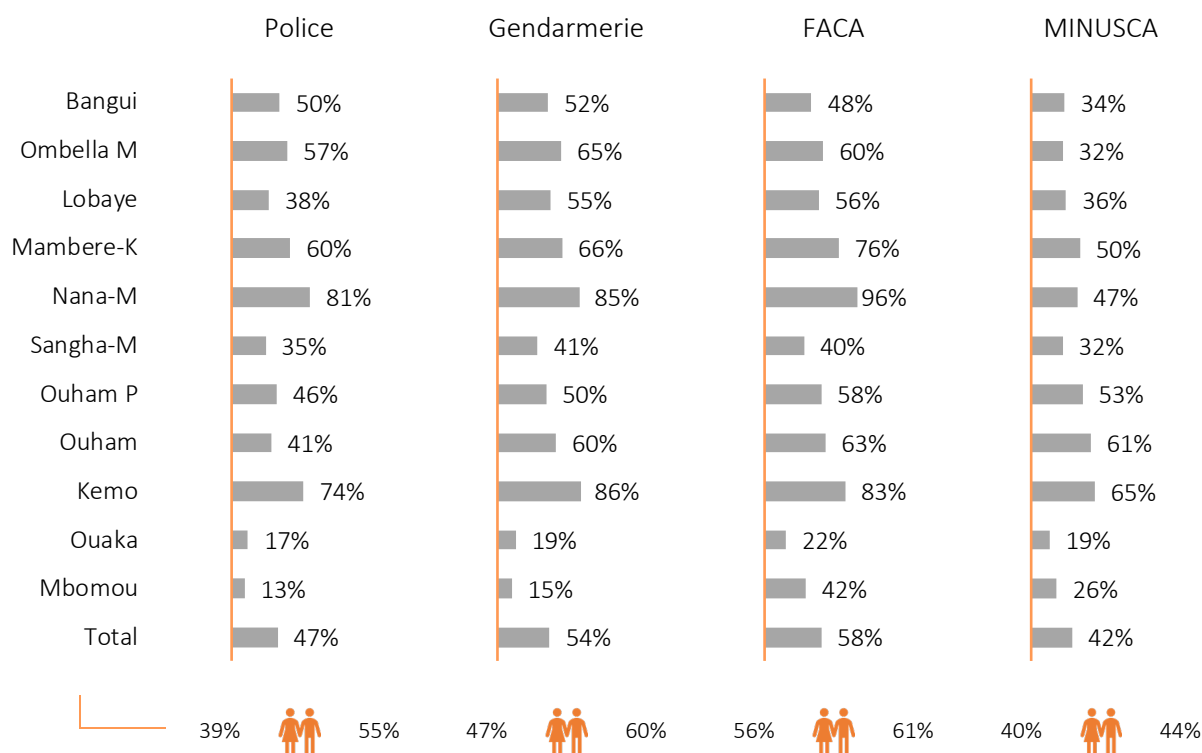


Confiance envers les forces de sécurité pour assurer la sécurité en RCA

Le sondage de février 2020 montre que les participants ont des vues mitigées des acteurs de la sécurité, y compris en termes de confiance envers ces acteurs pour assurer la sécurité en RCA. Globalement, seulement 47% des répondants disent avoir confiance envers les policiers; 54% indiquent la même chose envers les gendarmes, 58% envers les FACA et 42% envers la MINUSCA. Le niveau de confiance envers les acteurs de sécurité varie en fonction des préfectures. Une majorité de répondants (74% et plus) de la Nana-Mambere et de la Kemo disent avoir confiance dans les acteurs de sécurité, alors que seulement environ une personne sur cinq dit la même chose dans la Ouaka. Dans Bangui, environ la moitié des répondants indique avoir confiance dans la police (50%), la gendarmerie (52%) ou les FACA (48%) pour assurer la sécurité en RCA alors que seulement 34% des répondants disent la même chose envers la MINUSCA. De façon générale, les répondants indiquent avoir moins confiance dans la MINUSCA qu'envers les autres acteurs de sécurité pour assurer la sécurité en RCA.

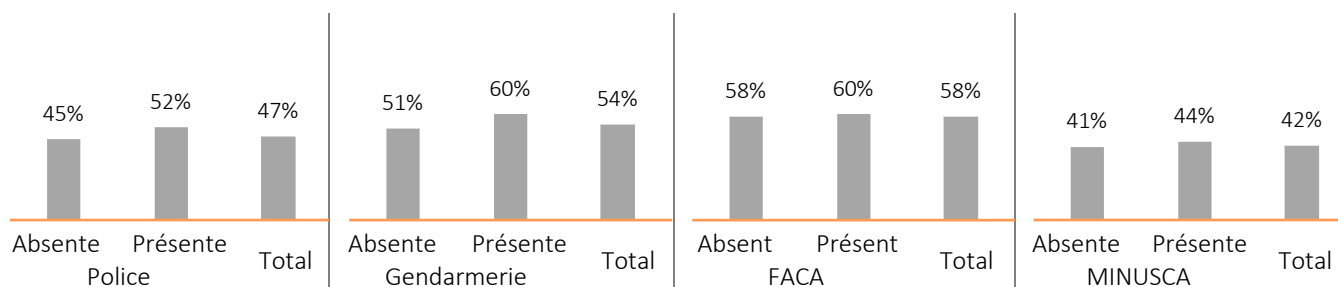
Les femmes moins que les hommes disent avoir confiance envers la police (39% femmes vs. 55% hommes) et la gendarmerie (47% femmes vs. 60% hommes) pour assurer la sécurité dans le pays. En revanche, des pourcentages similaires de femmes et d'hommes disent être confiants envers les FACA (56% femmes vs. 61% hommes) et la MINUSCA (40% femmes et 44% hommes) pour assurer la sécurité.

Figure 8: Confiance dans les acteurs pour assurer la sécurité en RCA, par préfecture et genre. (% confiants– Sondage 5)



La confiance des participants envers les acteurs de sécurité formels est mitigée mais le pourcentage de personnes confiantes est légèrement supérieur quand ces acteurs sont présents en ce qui concerne la police et la gendarmerie.

Figure 9 : Confiance dans les acteurs pour assurer la sécurité en RCA en fonction de leur présence (% confiants– Sondage 5)

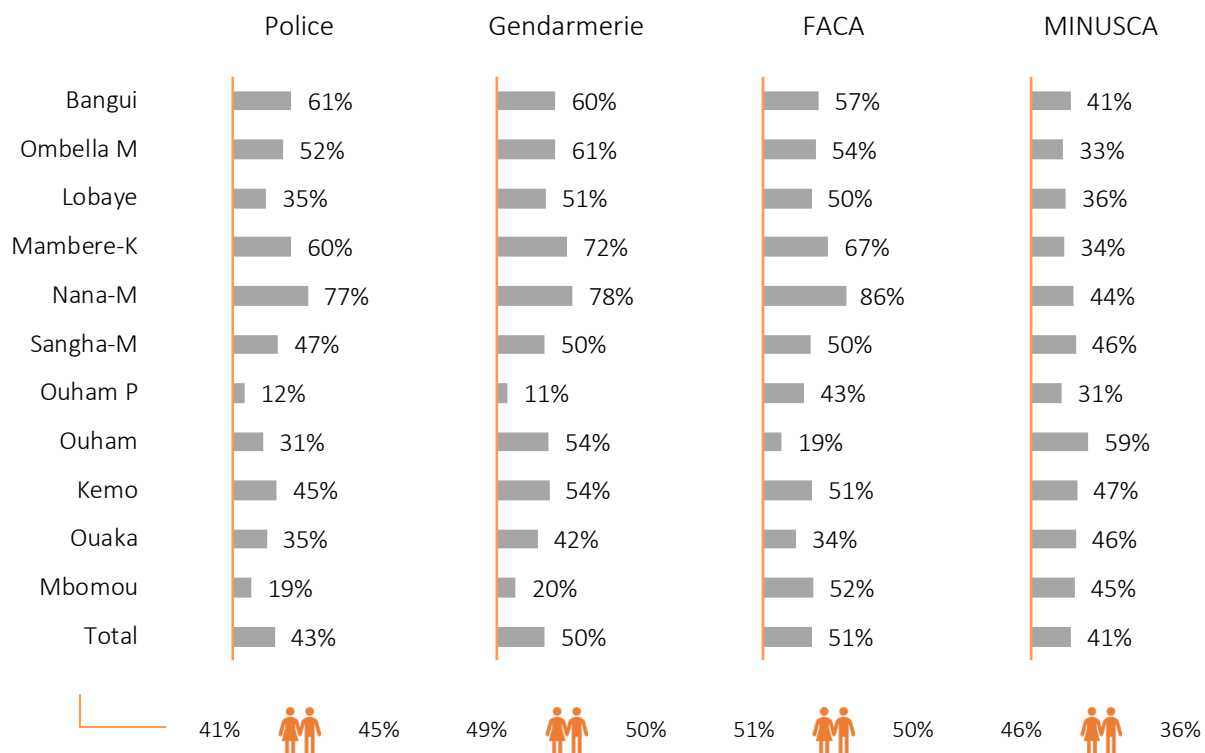


Pour mieux comprendre la perception des répondants vis-à-vis les acteurs de sécurité formels, les répondants ont été interrogés sur leur perception du travail et du traitement de la population par les acteurs de sécurité formels.

Perception du travail des acteurs de sécurité

Lorsqu'interrogés sur leur perception du travail des acteurs de sécurité pour protéger la population,² environ quatre répondants sur dix jugent positivement (% bon et très bon) le travail de la police et de la MINUSCA (43% police ; 41% MINUSCA), alors qu'environ une personne sur deux dit la même chose par rapport au travail de la gendarmerie et des FACA (50% gendarmerie et 51% FACA). La perception du travail des acteurs de sécurité pour la protection de la population varie en fonction des préfectures. Dans une majorité de préfectures, plus de répondants jugent positivement le travail de la gendarmerie et des FACA comparativement à la police. À l'exception de l'Ouham, les répondants sont aussi moins positifs quant au travail de la MINUSCA, comparativement à celui des gendarmes ou des FACA. Les répondants de la Nana Mambere sont particulièrement positifs quant au travail des policiers (77%) et des gendarmes (78%) pour la protection de la population, suivi par les répondants de la Mambere Kadei (60% policiers ; 72% gendarmes) et de Bangui (61% policiers ; 60% gendarmes).

Figure 10: Perception du travail des acteurs de sécurité pour protéger la population, par préfecture (% bonne et très bonne – Sondage 5)



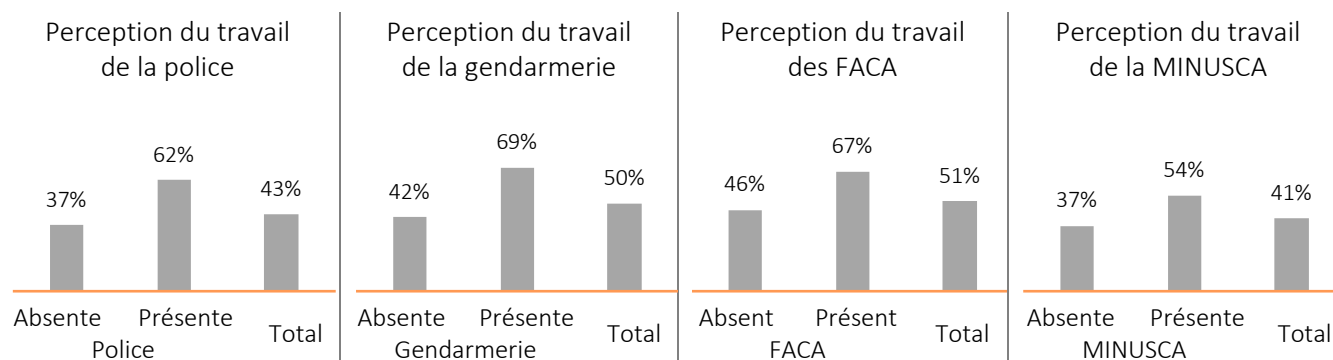
Seulement une personne sur dix dans l'Ouham Pende (12% policiers ; 11% gendarmes) et deux personnes sur dix dans le Mbomou (19% policiers ; 20% gendarmes) disent la même chose quant au travail de la police et de la gendarmerie. Une vaste majorité de répondants de la Nana Mambere sont positifs quant au travail de

² Le travail des acteurs de sécurité a aussi été évalué pour les tâches suivantes : la qualité du travail des acteurs de sécurité à assurer la sécurité dans le quartier/ village, arrêter les criminels et leur performance à lutter contre les groupes armés. Globalement, les résultats observés pour ces tâches sont similaires à ceux obtenus pour protéger la population. Les données sont disponibles à www.peacebuildingdata.org/CAR

protection de la population des FACA (86%), mais un faible pourcentage des répondants de l’Ouham (19%) dit la même chose. Finalement, les répondants de l’Ouham (59%) et ceux de l’Ouham Pende, la préfecture adjacente (31%) sont respectivement les plus et les moins positifs quant à la MINUSCA. Les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes concernant la police (41% femmes vs. 45% hommes), la gendarmerie (49% femmes vs. 50% hommes) et les FACA (51% femmes et 50% hommes). Les femmes, plus que les hommes (46% vs. 36%), jugent positivement le travail de la MINUSCA pour protéger la population. Cette différence peut être due en partie au fait que plus de femmes que d’hommes (42% vs. 12%) disent avoir été aidées par la MINUSCA dans les 12 derniers mois.

Les résultats suggèrent que la proximité et la présence des acteurs de sécurité, perçue ou réelle, influence positivement la perception de la population envers le travail de ces acteurs, en particulier celui des FSI. Les pourcentages de répondants jugeant positivement (bon et très bon) le travail des forces de sécurité pour protéger la population augmentent lorsque les répondants perçoivent que les acteurs de sécurité formels sont présents dans leur communauté. Parmi les répondants qui disent que les FSI sont présentes, environ 20% de plus de répondants jugent positivement leur travail à protéger la population (police - 63% vs. 43% ; gendarmerie – 70% vs. 50%). Parmi ceux qui mentionnent que les FACA sont présents, 15% de plus de personnes disent que le travail des FACA est bon ou très bon (66% vs. 51%), alors que parmi les répondants qui disent que la MINUSCA est présente, l’augmentation est de 11% (52% vs. 41%).

Figure 11: Perception du travail des acteurs de sécurité pour protéger la population en fonction de leur présence (% bonne et très bonne – Sondage 5)



Perception du traitement de la population de la part des acteurs

Entre 42% et 53% des participants indiquent que la police, la gendarmerie, les FACA et la MINUSCA traitent la population avec respect. Un pourcentage légèrement plus élevé (entre 51% et 58%) juge que ces acteurs traitent les femmes et les hommes de façon égale. Dans les deux situations, le pourcentage de répondants disant être positifs quant au traitement de la population est un peu plus élevé pour la MINUSCA.

Globalement, il existe peu de différences majeures au niveau des préfectures quant au traitement de la population. Dans l’ensemble, de faibles pourcentages de répondants (30-50%) indiquent que la police, la gendarmerie et les FACA traitent la population respectueusement. Un plus grand nombre de répondants, surtout pour la police et la gendarmerie, mentionne que les acteurs de sécurité traitent les femmes et les hommes de façon égale. Toutefois, le pourcentage demeure faible avec environ 40%-50% des répondants se disant positifs.

Plus de 70% des répondants de la Kemo indiquent que les acteurs de sécurité traitent la population respectueusement et plus de 80% mentionnent qu'ils traitent les femmes et les hommes de façon égale. Dans les préfectures de la Mambere Kadei et Nana Mambere, plus de 70% des répondants disent que la police, les gendarmes et la MINUSCA traitent les femmes et les hommes également. De façon générale, les répondants sont plus positifs envers la MINUSCA qu'envers les autres acteurs de sécurité, lorsqu'il s'agit de traiter la population avec respect et les femmes et les hommes de la même façon.

Figure 12: Perception des répondants sur le traitement respectueux de la population, par préfecture (% positifs– Sondage 5)

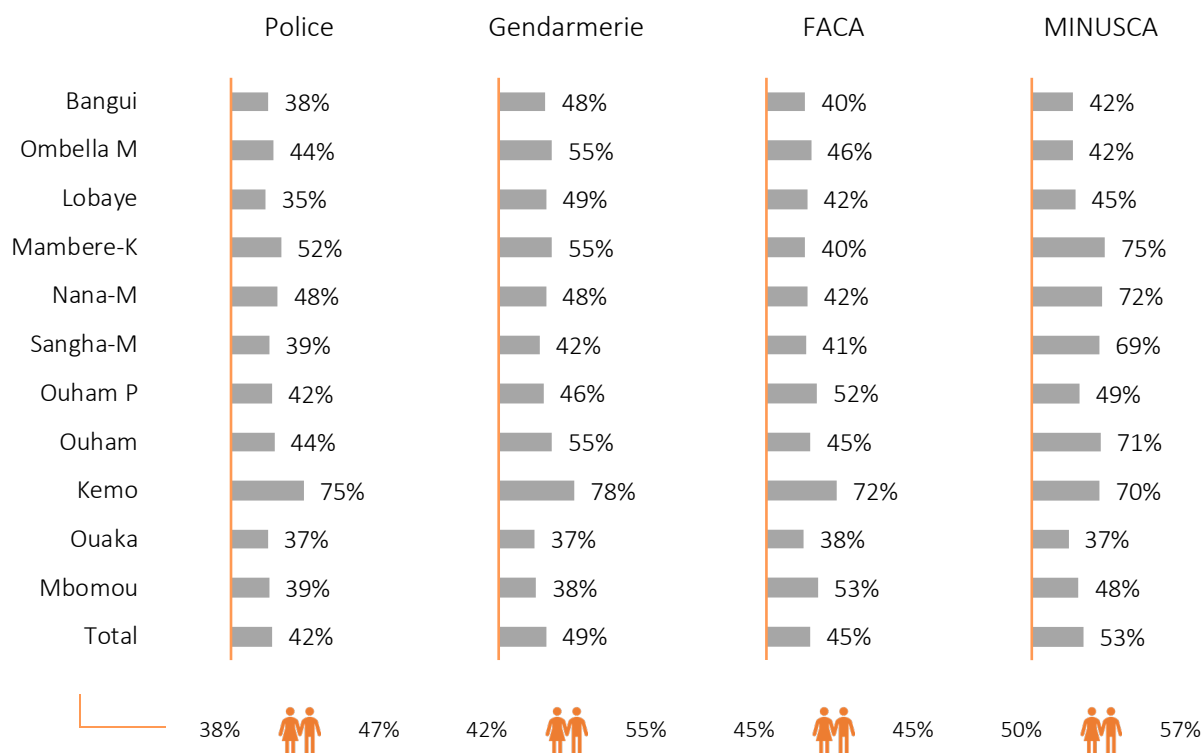
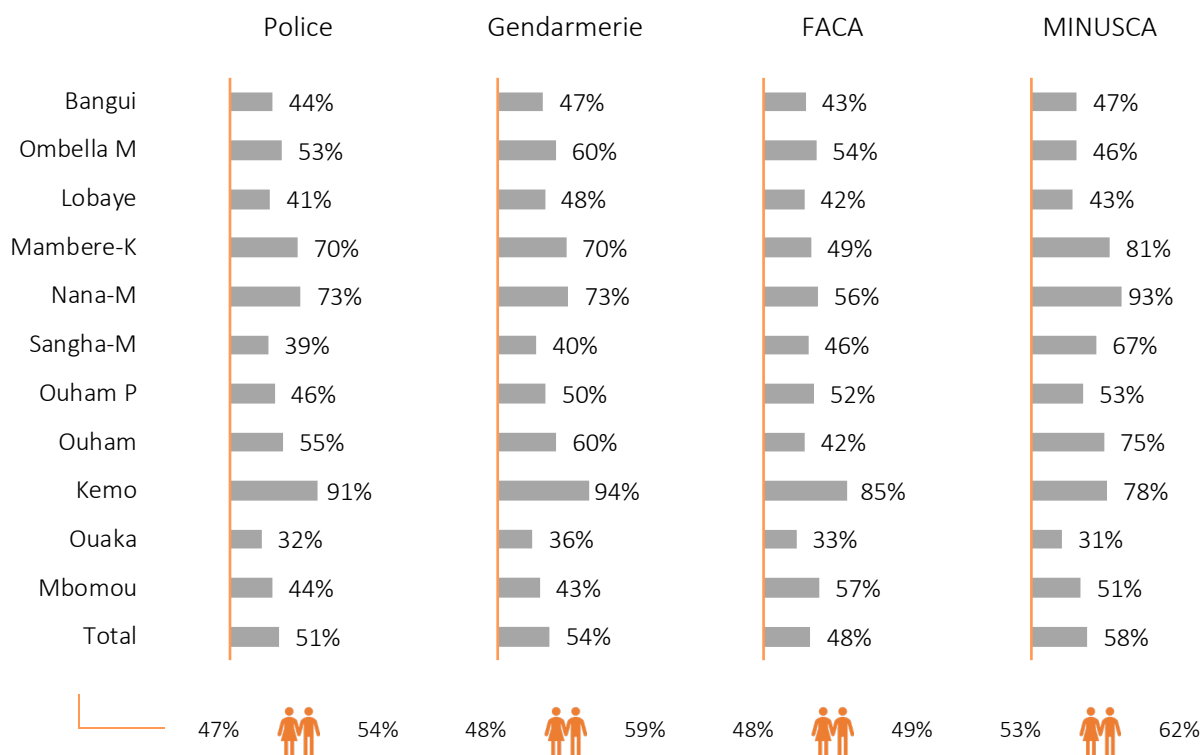


Figure 13: Perception des répondants sur le traitement égal des femmes et des hommes, par préfecture (% positifs – Sondage 5)



Généralement, les femmes sont moins positives que les hommes que ce soit pour le traitement respectueux de la population ou le traitement égal des femmes et hommes. La présence des acteurs de sécurité semble avoir peu d'effets sur la perception du traitement respectueux de la population ou le traitement égal des femmes et hommes.

Figure 14: Perception des répondants sur le traitement de la population par les acteurs de la sécurité en fonction de leur présence (% positifs – Sondage 5)

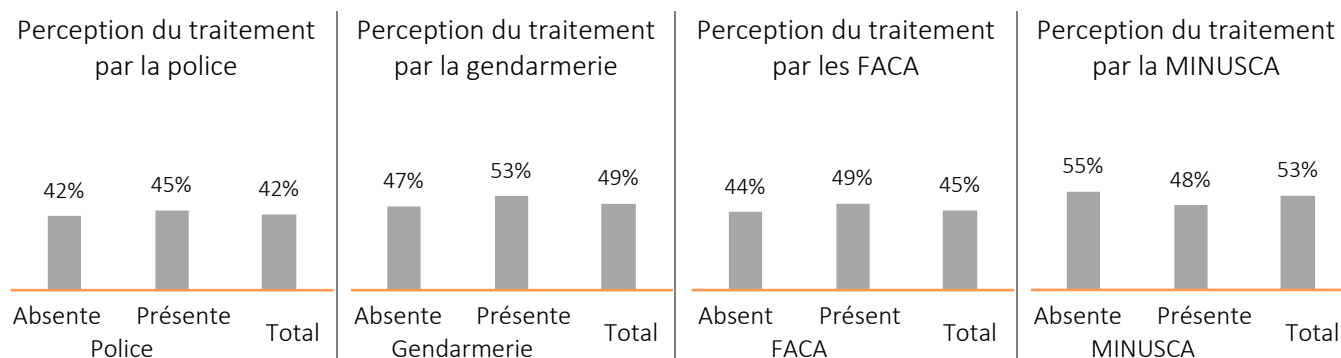
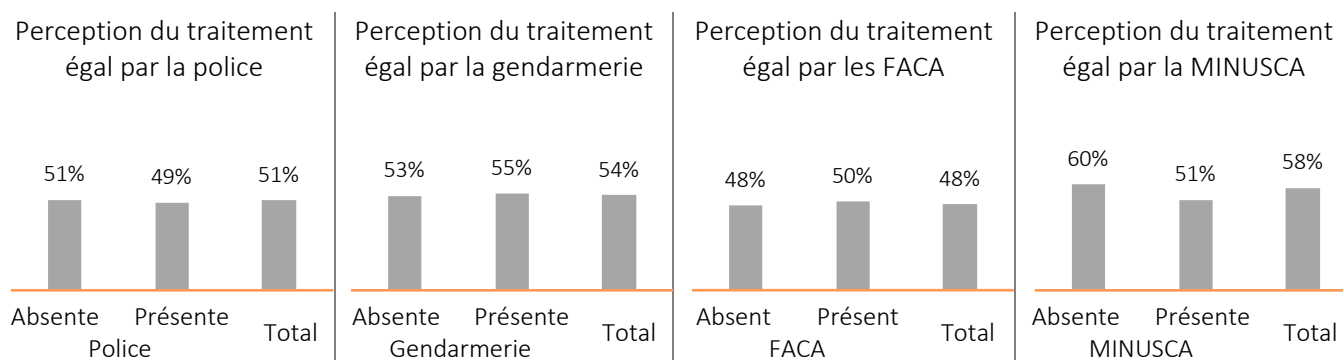


Figure 15: Perception des répondants sur le traitement égal des femmes et des hommes par les acteurs de la sécurité en fonction de leur présence (% positifs – Sondage 5)

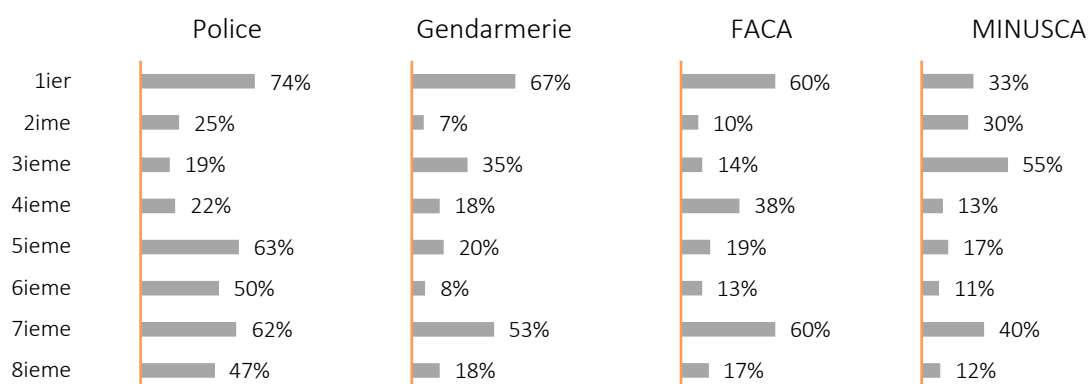


L'ensemble des résultats suggère que la présence, perçue ou réelle, des acteurs de sécurité influence positivement la perception de la population sur le travail de ces acteurs mais non leur traitement de la population. De façon générale, la perception du traitement de la population par les acteurs de sécurité est moins positive que la perception de leur travail. Finalement, bien que les femmes et les hommes jugent le travail des forces de sécurité similairement, les femmes sont moins positives que les hommes quant à leur traitement de la population.

Perception des acteurs de la sécurité à Bangui

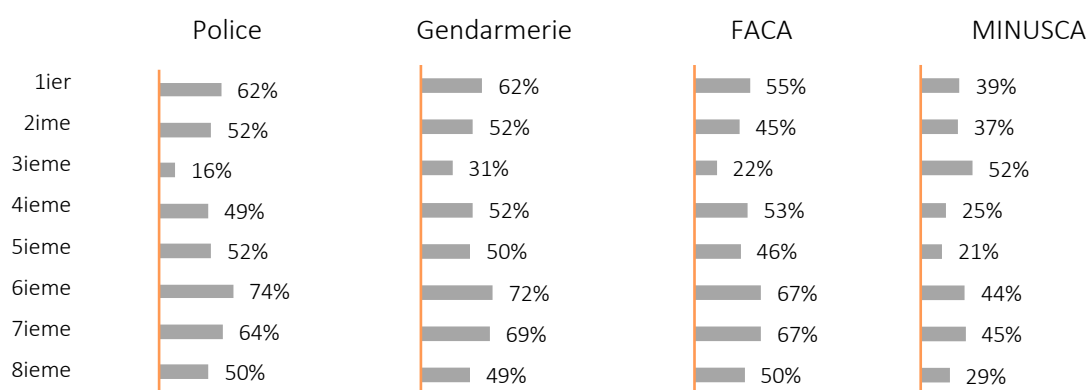
Au niveau de Bangui, deux-tiers et plus des répondants mentionnent que la police est présente dans les 1^{er}, 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements, alors que seulement une personne sur cinq mentionne la même chose dans les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements. Les répondants indiquent la présence des gendarmes particulièrement dans le 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, alors que moins d'une personne sur dix mentionne la même chose dans le 2^{ème} et 6^{ème}. La présence de la MINUSCA est observée particulièrement dans le troisième arrondissement.

Figure 16: Perception de la présence des forces de sécurité formelles, par arrondissement de Bangui (% de répondants – Sondage 5)



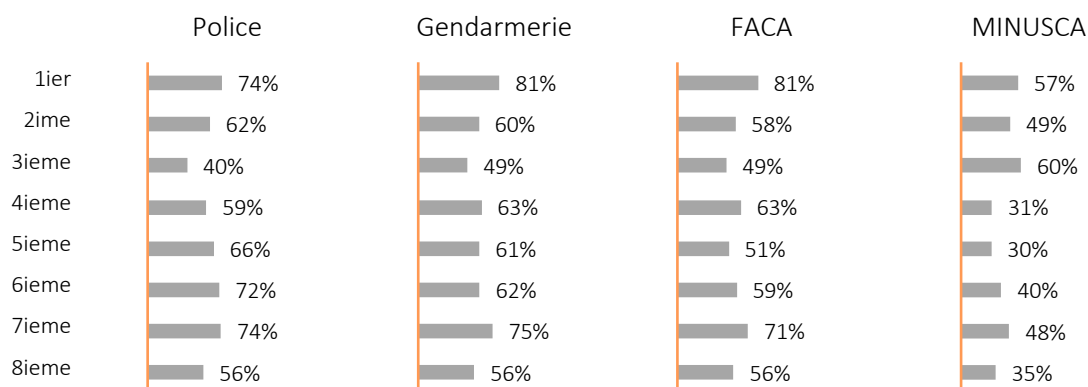
Dans plusieurs arrondissements de Bangui (1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème}), environ la moitié des répondants indique être confiante dans les acteurs de sécurité pour assurer la sécurité en RCA. Les pourcentages sont un peu plus élevés dans le 6^{ème} et 7^{ème} avec six ou sept personnes sur dix indiquant leur confiance. Dans le troisième arrondissement, seulement un tiers des répondants ou moins indique être confiant dans les FSI et les FACA. Le pourcentage augmente à 52% pour la MINUSCA, reflétant l'impact positif de ses actions dans cet arrondissement. La confiance ne semble pas être en lien avec la présence, perçue ou réelle, des acteurs de sécurité. Par exemple, 25% des répondants mentionnent que la police est présente dans le 2^{ème} arrondissement mais plus de 50% disent être confiants en ces acteurs.

Figure 17: Confiance dans les acteurs pour assurer la sécurité en RCA, par arrondissement (% confiants – Sondage 5)



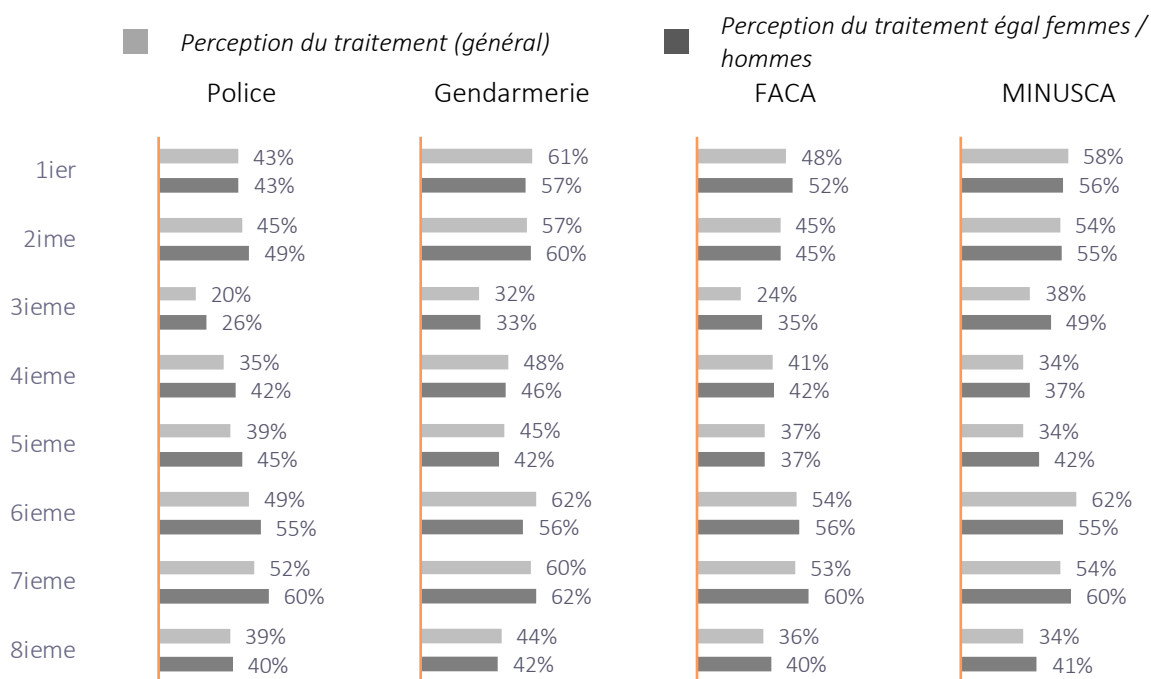
Lorsqu'il s'agit de juger le travail des acteurs de sécurité, 71% des répondants des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements jugent positivement le travail des FSI et des FACA à protéger la population. Bien qu'un peu moins positifs, une majorité des répondants du 2^{ème}, 4^{ème} et 8^{ème} arrondissements jugent tout de même positivement le travail de ces mêmes acteurs. Dans le 5^{ème}, six personnes sur dix disent être positives quant au travail des FSI mais seulement la moitié dit la même chose par rapport au travail des FACA. Dans le 6^{ème}, les répondants sont plus positifs par rapport aux policiers qu'aux gendarmes et FACA. En général, seulement trois à quatre personnes sur dix jugent positivement le travail de la MINUSCA à protéger la population. Pour tous les arrondissements, à l'exception du troisième, les répondants sont moins positifs envers la MINUSCA qu'envers les autres acteurs de sécurité. Dans le troisième arrondissement, 40% jugent positivement le travail des policiers, 49% celui des gendarmes et des FACA et 60% celui de la MINUSCA.

Figure 18: Perception du travail des acteurs de sécurité pour protéger la population, par arrondissement (% positifs– Sondage 5)



C'est dans le 7^{ième} arrondissement que se trouvent les pourcentages les plus élevés de personnes disant être positives quant au traitement de la population. Environ 50% des répondants du 7^{ième} arrondissement disent être positifs quant au traitement respectueux de la population et 60% disent la même chose pour le traitement égal des femmes et des hommes. Les pourcentages les plus faibles de répondants jugeant positivement le traitement de la population se trouvent dans le 3^{ième} arrondissement, avec environ une personne sur cinq disant être positive envers la police et un tiers des répondants envers la gendarmerie et les FACA. Les répondants du 3^{ième} arrondissement sont par ailleurs un peu plus positifs quant à la MINUSCA avec 38% des répondants disant que la MINUSCA traite la population avec respect et 49% disant que la MINUSCA traite les femmes et les hommes de façon égale.

Figure 19 : Perception du traitement de la population par les acteurs de sécurité, par arrondissement (% positifs– Sondage 5)



En général, les répondants perçoivent plus positivement le traitement de la population par la gendarmerie que par la police. De plus, alors que les répondants étaient moins positifs envers la MINUSCA qu'envers les autres acteurs lorsqu'il s'agissait de protéger la population, leur perception de la MINUSCA est comparable à celle des autres acteurs de sécurité lorsqu'il s'agit du traitement de la population.

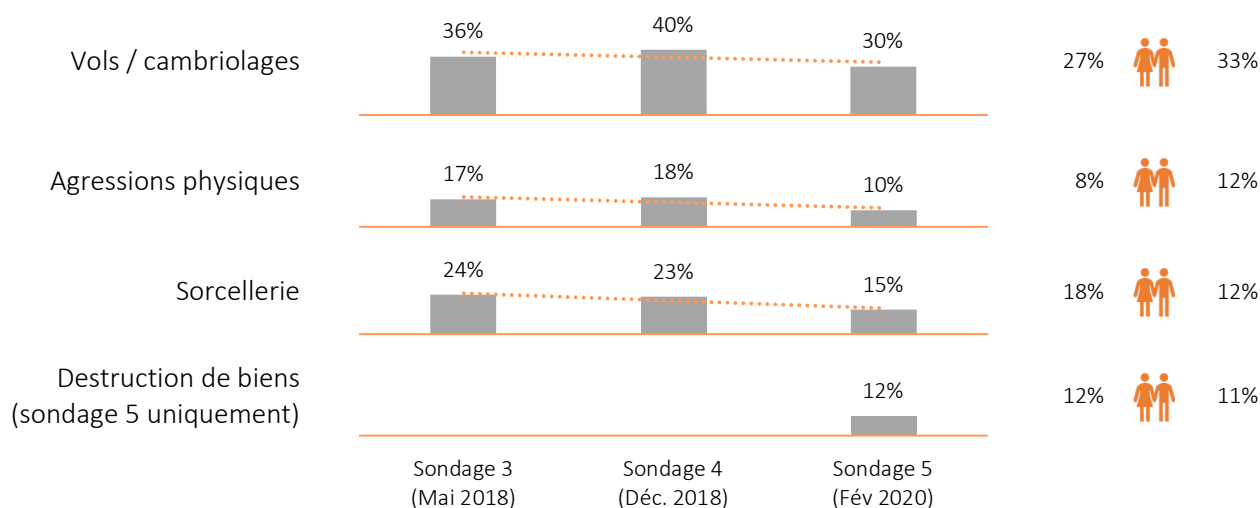
Globalement, les résultats suggèrent que si un certain pourcentage de répondants dit être positif par rapport aux acteurs formels de sécurité pour protéger la population, moins de répondants sont positifs envers ces mêmes acteurs lorsqu'il s'agit de traiter la population avec respect ou de traiter les femmes et les hommes également.

CRIMINALITÉ : L'incidence des crimes a légèrement diminué, mais près de la moitié des crimes ne font pas l'objet d'une plainte. La plupart des victimes se tournent vers les chefs de quartiers et villages ou leur famille.

Incidence des crimes

En février 2020, comparativement au sondage de décembre 2018, l'incidence des crimes sur 12 mois a légèrement diminué pour les vols (40% à 30%),³ les agressions physiques (18% à 10%) et la sorcellerie (23% à 15%).⁴ En février 2020, une question sur la destruction des maisons ou des biens a été ajoutée. Environ une personne sur dix indique que sa maison ou ses biens ont été détruits dans les derniers 12 mois. Les femmes, un peu moins que les hommes, indiquent être victimes de vols, mais un nombre légèrement plus important de femmes mentionne être victime de sorcellerie. Les résultats sont les mêmes pour les femmes et hommes concernant la destruction de biens. Les violences sexuelles sont traitées dans la section suivante.

Figure 20: Incidence des crimes sur 12 mois au cours du temps et genre (% de répondants)



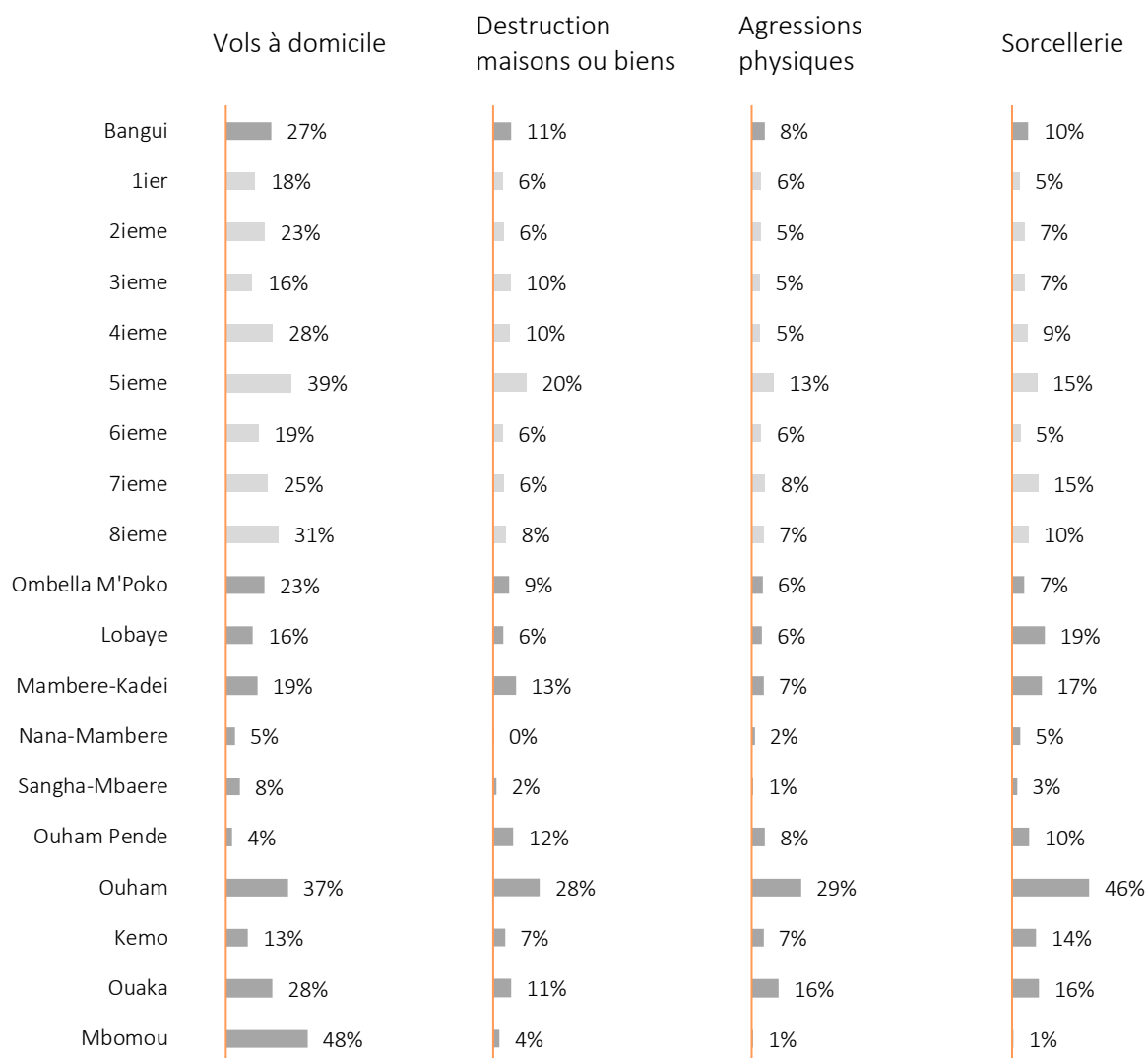
De façon générale, l'incidence des différents crimes est supérieure dans les préfectures de l'Ouham et de la Ouaka ; environ un tiers des répondants dans l'Ouham et une personne sur cinq dans la Ouaka disent avoir été victimes d'un crime quel qu'il soit. L'incidence des crimes est la plus faible dans les préfectures de la Nana-Mambere et la Sangha Mbaere. À peu près la moitié des répondants du Mbomou indique avoir été victime d'un vol à son domicile mais moins de 5% dit la même chose pour un autre crime. Dans les arrondissements de

³ Deux questions ont été posées sur les vols : vols à domicile et hors domicile. Les résultats de ces deux questions ont été combinés afin de permettre la comparaison avec les sondages précédents.

⁴ De par le code pénal de la République centrafricaine, le charlatanisme et la sorcellerie sont considérés comme crimes et délits contre les particuliers. Voir Loi Numéro 10.001 du 06 janvier 2010 portant code pénal centrafricain, Journal officiel de la République centrafricaine, édition spéciale, Chapitre 11, p.22.

Bangui, l'incidence des crimes sur 12 mois est la plus élevée dans le 5ieme arrondissement quel que soit le crime. L'incidence des autres crimes est similaire dans l'ensemble des autres arrondissements. De façon générale, l'incidence des vols à domicile est supérieure aux autres crimes.

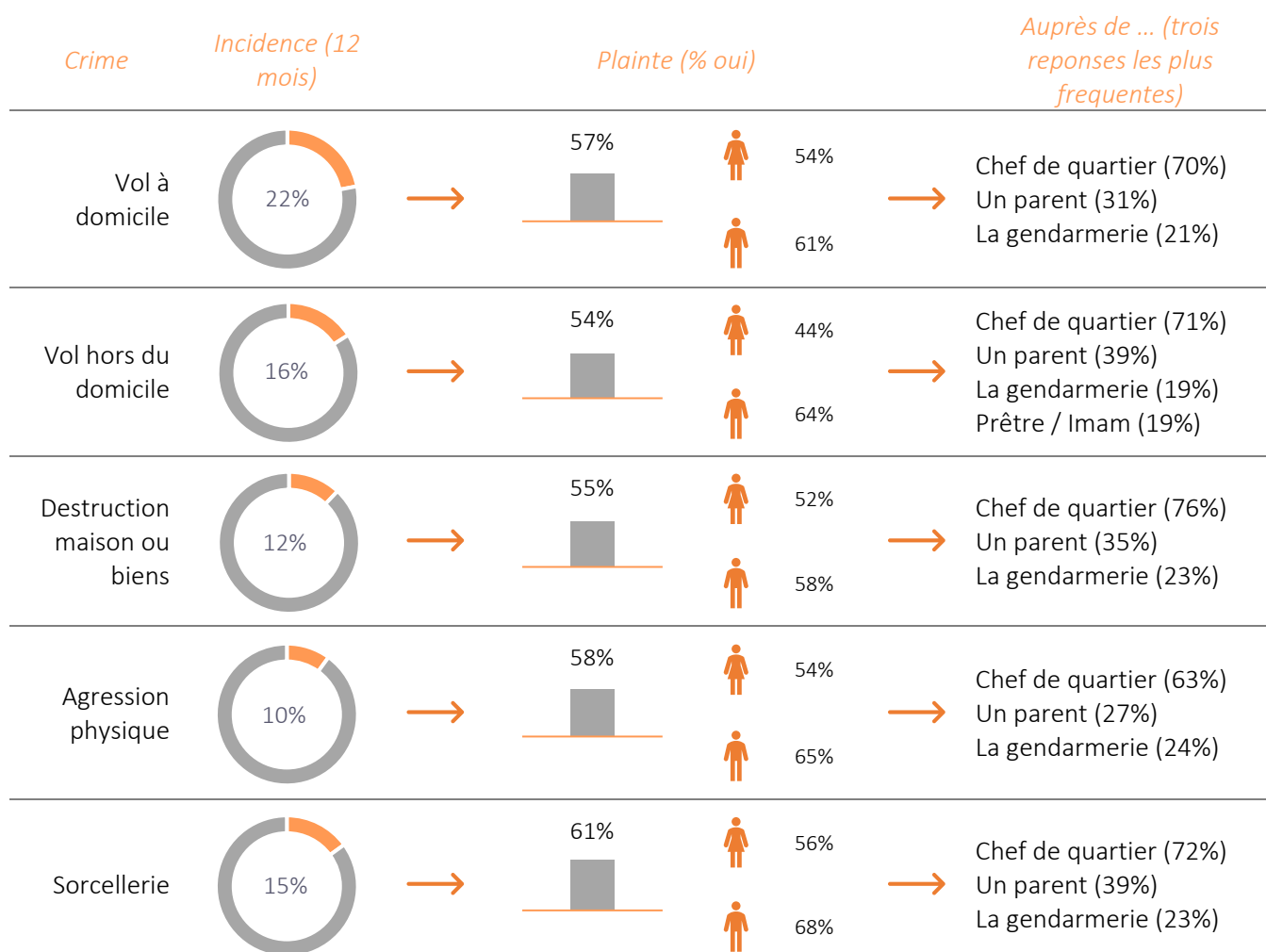
Figure 21: Incidence de certains crimes sur 12 mois, par préfecture et arrondissement (Bangui)
(% de répondants – sondage 5)



Plaintes par les victimes de crimes

Pour mieux comprendre le comportement des répondants à la suite d'un crime, les participants ont été interrogés sur les plaintes déposées, l'institution devant laquelle ils ou elles ont porté plainte et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas fait. En février 2020, 22% des répondants disent avoir été victimes d'un vol à domicile, 16% d'un vol hors du domicile, 10% d'agressions physiques et 15% de sorcellerie, et 12% mentionnent que leur maison ou biens ont été détruits. Parmi les personnes ayant vécu ces crimes, plus de la moitié ont indiqué avoir porté plainte (de 54% à 61%), les hommes ayant généralement plus fréquemment porté plainte que les femmes.

Figure 22: Incidence de certains crimes, plaintes et à qui ces plaintes ont été déposées, par type de crime (% de répondants – sondage 5)



Pour explorer les acteurs à qui les répondants ont rapporté les incidents criminels et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé plainte, les crimes suivants sont agrégés : vols à domicile et hors domicile, destruction des maisons ou biens, agressions physiques et sorcellerie. Lorsque les crimes (vols à domicile et hors domicile, destruction des maisons ou biens, agressions physiques et sorcellerie) sont agrégés, 44% de l'ensemble des

répondants disent avoir été victimes d'au moins un crime, que ce soit vol, destruction de biens, agression physique ou sorcellerie.

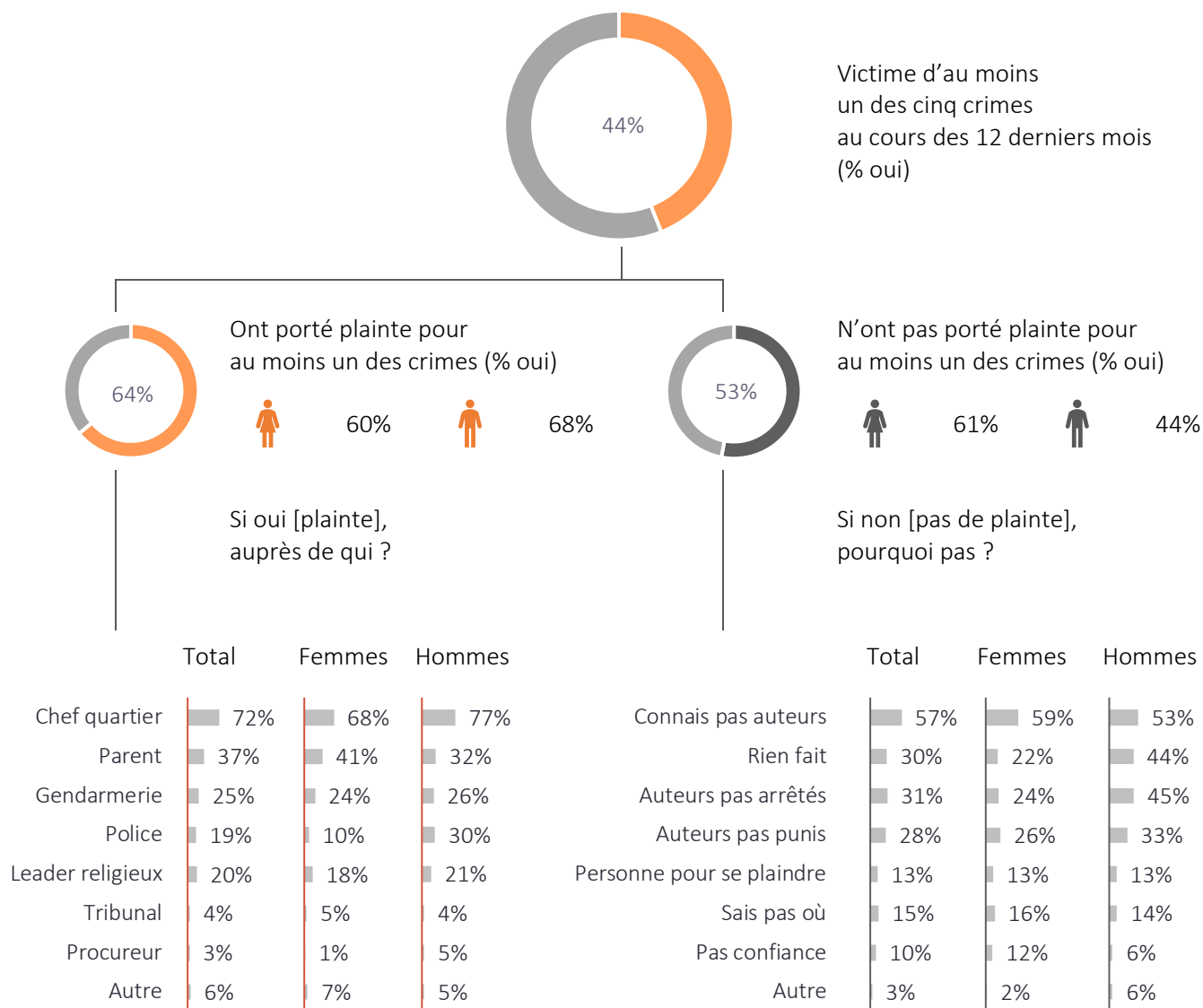
Parmi les victimes de crimes, 64% disent avoir porté plainte pour au moins un crime qu'ils ont vécu au cours des douze derniers mois. Inversement, 53% des victimes disent n'avoir pas porté plainte pour au moins un de ces crimes.⁵

Parmi les victimes qui ont déposé une plainte, une majorité dit avoir porté plainte au chef de quartier (72%), un parent (37%), aux gendarmes (25%), à la police (20%), aux chefs religieux (20%), à la justice (tribunal – 4% et procureur - 3%) ou autre (6%). Les femmes, un peu moins que les hommes, disent avoir porté plainte (60% femmes vs. 68% hommes). Lorsque la police est présente dans la communauté, 49% des victimes disent porter plainte à la police. Lorsque la gendarmerie est présente, 43% mentionnent déposer une plainte auprès de la gendarmerie. Ces résultats suggèrent que la présence de ces acteurs dans la communauté influence à qui les victimes déposent une plainte. Les femmes, plus que les hommes disent porter plainte à un parent (41% femmes vs. 32% hommes), mais les femmes, moins que les hommes, portent plainte au chef de quartier (68% femmes vs. 77% hommes) et à la police (10% femmes et 30% hommes).

Parmi les 53% de victimes qui disent ne pas avoir porté plaintes pour au moins un des crimes survenu au cours des douze derniers mois, les raisons pour ne pas porter plainte incluent : ne pas connaître les auteurs (57%), le fait que rien ne sera fait (30%), que les auteurs ne seront pas arrêtés (31%) ou punis (28%), qu'il n'y a personne auprès de qui porter plainte (13%), qu'elles ne savent pas où aller porter plainte (15%), qu'elles n'ont pas confiance (10%), ou autre (3%). Ces résultats indiquent que si les victimes ne peuvent pas fournir des évidences, elles sont peu enclines à porter plainte. Les femmes, plus que les hommes, disent ne pas porter plainte pour au moins un des crimes survenus (61% femmes vs. 44% hommes). Pour les femmes, le fait que les auteurs des crimes ne seront pas arrêtés ou que rien ne sera fait après la plainte ne semble pas être un facteur aussi important que pour les hommes pour ne pas déposer plainte.

⁵ L'agrégation de plusieurs crimes fait qu'une même victime peut avoir porté plainte pour un crime mais pas pour un autre. Le total des victimes qui n'ont pas porté plainte plus celles qui ont porté plainte est donc supérieur à 100% puisqu'une victime peut en même temps se retrouver parmi les victimes qui ont porté plainte, et parmi celles qui ne l'ont pas fait.

Figure 23 : Exposition aux crimes (agrégés) et plaintes

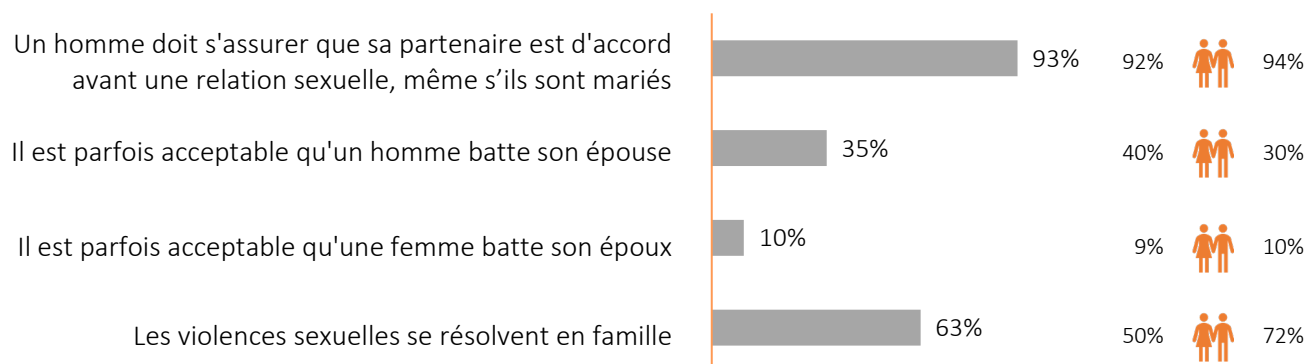


VIOLENCES SEXUELLES : La perception des violences sexuelles et basées sur le genre évolue peu et ces crimes restent prévalents.

Perception des violences sexuelles et basées sur le genre

Pour mieux comprendre l'attitude des répondants par rapport aux violences sexuelles, une série de questions leur a été posée sur leur perception et acceptation de ce type de violences. Depuis le sondage de mai 2018, les perceptions sur les violences basées sur le genre ont peu changé. En 2020, la majorité des répondants approuve le fait que les hommes doivent s'assurer que leur partenaire est d'accord avant une relation sexuelle, et ce même s'ils sont mariés (96% en 2018 vs. 93% en 2020). Toutefois, un tiers des répondants note qu'il est parfois acceptable qu'un homme batte sa femme (33% en 2018 vs. 35% en 2020), alors qu'environ une personne sur dix pense qu'il est acceptable qu'une femme batte son époux (7% en 2018 vs. 10% en 2020). En outre, la majorité des répondants indique également que les violences sexuelles doivent se résoudre dans la famille (58% en 2018 vs. 63% en 2020). Les femmes, plus que les hommes, sont d'accord sur le fait qu'il est parfois acceptable pour les hommes de battre leur épouse. Elles signalent, toutefois moins que les hommes, qu'elles sont d'accord pour que les violences sexuelles se résolvent dans la famille.

Figure 24: Perception de violences basées sur le genre, par genre (% d'accord – sondage 5)



Si la perception des violences basées sur le genre est demeurée stable depuis le sondage de mai 2018, l'acceptation des victimes de violences sexuelles montre une légère évolution positive au cours du temps. En février 2020, comparativement à 2018, un pourcentage plus élevé de répondants dit accepter le retour d'une victime de violences sexuelles dans la communauté (77% en 2018 vs. 83% en 2020), dans le ménage (79% en 2018 vs. 85% en 2020), et dans le ménage même si la victime a eu un enfant (72% en 2018 vs. 80% en 2020) ou une blessure à cause des violences sexuelles (73% en 2018 vs. 81% en 2020). Dans toutes les situations, les femmes, plus que les hommes, sont réticentes à accepter le retour d'une victime de violences sexuelles. La différence entre les femmes et les hommes est de plus de 10% et devrait être explorée plus en profondeur.

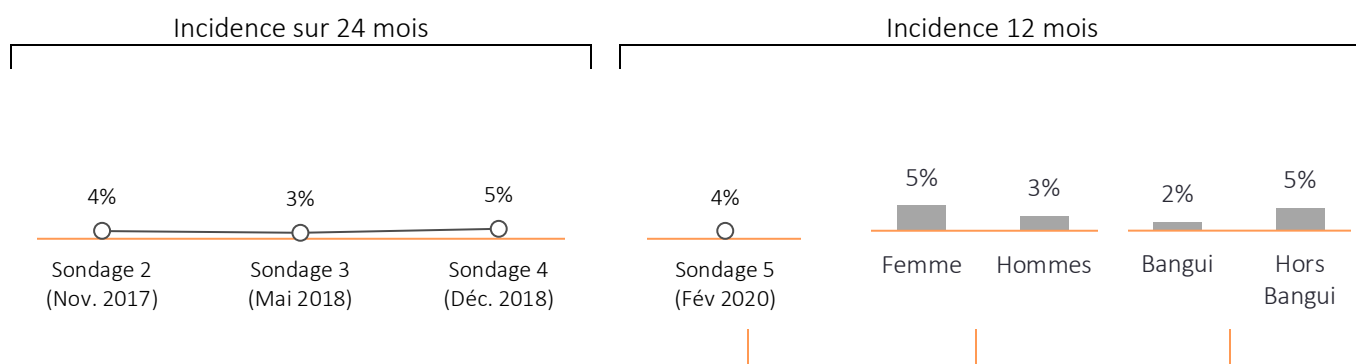
Figure 25: Acceptation des victimes de violences basées sur le genre, par genre (% d'accord – sondage 5)



Incidence des violences sexuelles

Depuis 2017, l'incidence des violences sexuelles sur deux ans est relativement stable.⁶ Elle est estimée à 4% en novembre 2017 (4% femmes vs. 3% hommes) et 5% en décembre 2018 (7% femmes et 2% hommes). En février 2020, la période d'incidence a été ajustée pour correspondre à l'ensemble des crimes, donc une période de 12 mois. Lors de ce dernier sondage, 4% des répondants (5% femmes vs. 3% hommes) indiquent avoir été victimes de violences sexuelles dans les derniers 12 mois. Ce résultat suggère qu'il pourrait y avoir une augmentation de l'incidence de violences sexuelles puisque le pourcentage de violences sexuelles est stable, bien que rapporté sur une période plus courte. Toutefois compte tenu du stigma associé aux agressions à caractère sexuel, il est possible qu'il y ait une sous-déclaration du nombre de cas. Les sondages ne sont pas spécifiquement sur les violences sexuelles et bien que ces questions soient abordées de façon sensibles, il est possible que les participants ne se sentent pas confortables à l'idée de partager leur expérience. Cette hypothèse devra être confirmée dans les sondages subséquents. Les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes. Ils sont aussi similaires à Bangui⁷ et hors Bangui.

Figure 26: Incidence des violences sexuelles au cours du temps, par genre et Bangui/ hors Bangui (% de répondants)

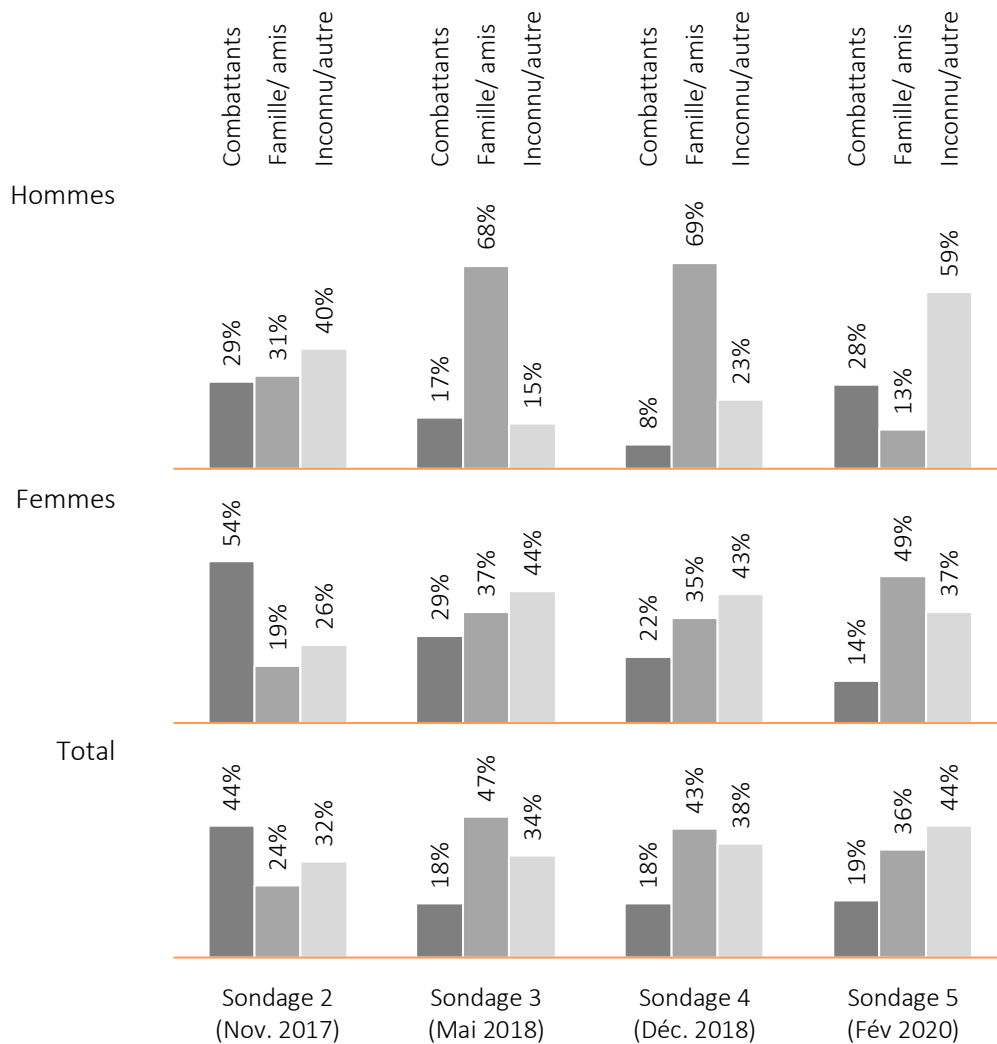


⁶ L'incidence des violences sexuelles a d'abord été calculée sur deux ans à cause des faibles pourcentages de personnes qui disent être victime de ce type de violence. La période a par la suite été ajustée à 12 mois pour correspondre à l'ensemble des crimes.

⁷ Dans cette section, Bangui inclut les huit arrondissements de Bangui et les zones de Bimbo et Begoua.

En 2017, les combattants étaient les principaux responsables des violences sexuelles, particulièrement pour les femmes. Le pourcentage de victimes mentionnant les combattants a diminué au cours du temps. En février 2020, les principaux responsables sont la famille ou les amis, ou un inconnu/autre. Dans un environnement qui soutient la résolution des différends liés aux violences sexuelles au sein des familles, ceci pourrait expliquer la difficulté pour les femmes de porter plainte et pourrait aussi contribuer au nombre restreint de plaintes que les victimes déposent auprès du système de justice formel.

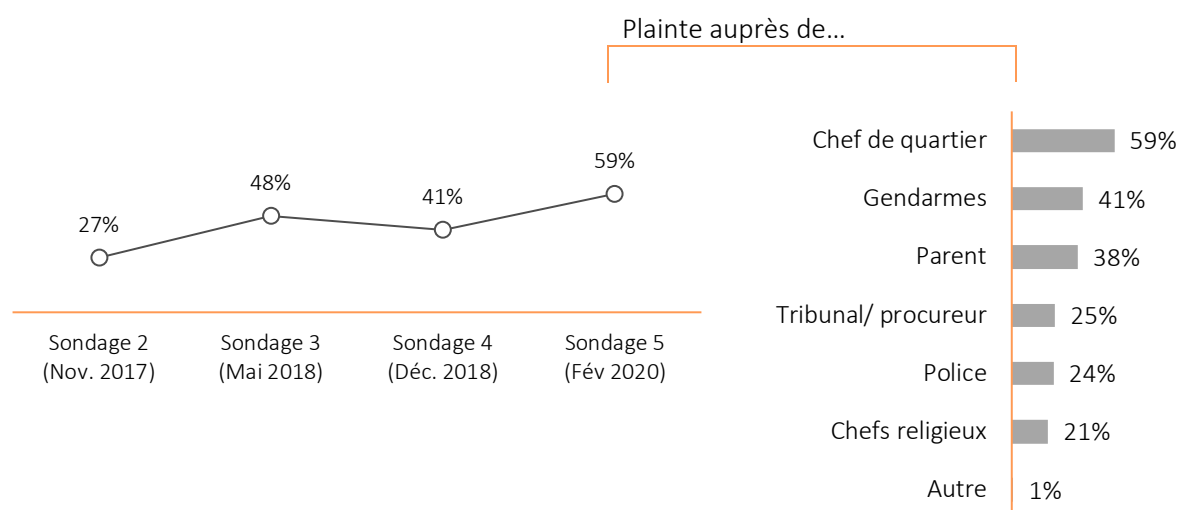
Figure 27: Responsables des violences sexuelles au cours du temps, par genre (% de répondants parmi les victimes – plusieurs réponses)



VIOLENCES SEXUELLES : Malgré la forte perception que ces crimes doivent se résoudre en famille, le pourcentage de plainte semble augmenter. L'acceptation des victimes et les services aux victimes sont jugés positivement.

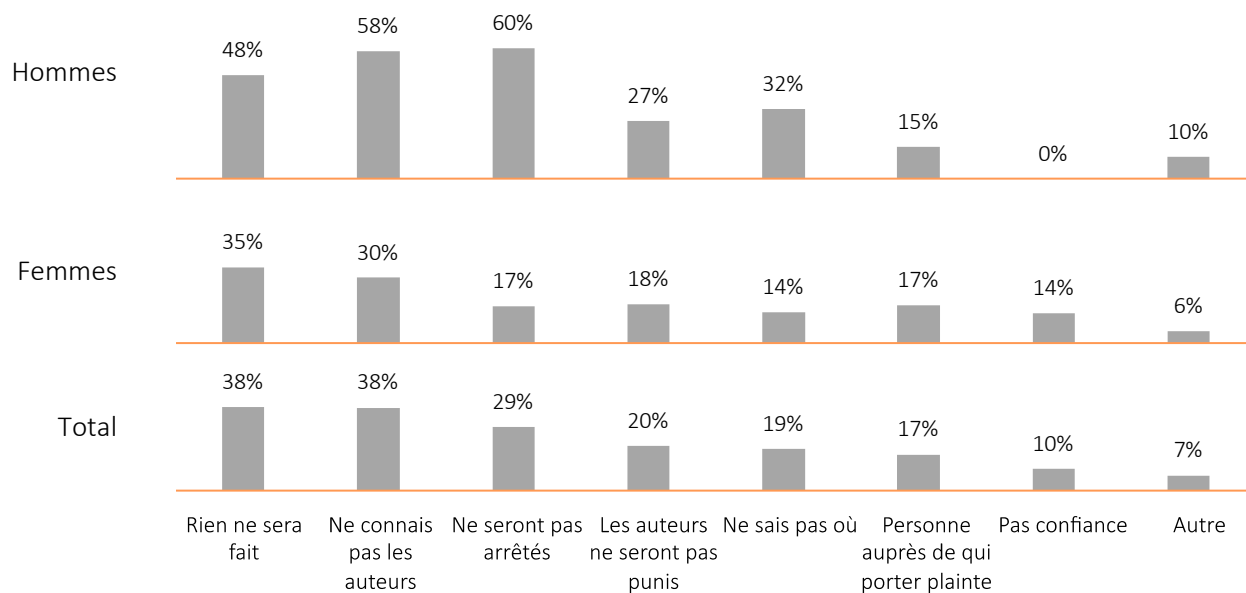
Comme indiqué ci-dessus, il existe une forte perception parmi la population que les crimes de violences sexuelles doivent se résoudre en famille (63% d'accord). Cependant, en février 2020, 59% des victimes disent avoir porté plainte à la suite d'une agression à caractère sexuel, ce qui représente une augmentation de 18% comparé au pourcentage de celles qui disaient avoir porté plainte lors du sondage de décembre 2018. Cette augmentation est observée particulièrement pour les femmes et pour les répondants hors de Bangui.

Figure 28: Plaintes après violences sexuelles, au cours du temps



Comme dans les sondages précédents et pour l'ensemble des crimes, les répondants portent d'abord plainte au chef du quartier ou village (59%). Toutefois, quatre personnes sur dix disent aussi porter plainte aux gendarmes (41%), une personne sur quatre aux acteurs de la justice (tribunal ou procureur – 25%), et à peu près le même pourcentage à la police (24%). De façon générale, le pourcentage de répondants portant plainte aux FSI ou à la justice est plus élevé que dans les sondages précédents. Par exemple, en décembre 2018, seulement 8% des répondants disaient avoir porté plainte aux gendarmes, 10% à la police et 14% au tribunal/procureur. Cette augmentation des plaintes aux FSI et à la justice peut être due à la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les violences sexuelles ainsi qu'à de nouveaux services tels que l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répressions des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) à Bangui et des cliniques juridiques à Bangui et dans les régions.

Figure 29: Principales raisons pour lesquelles les répondants ne portent pas plainte pour violences sexuelles par genre (% parmi les victimes– plusieurs réponses)

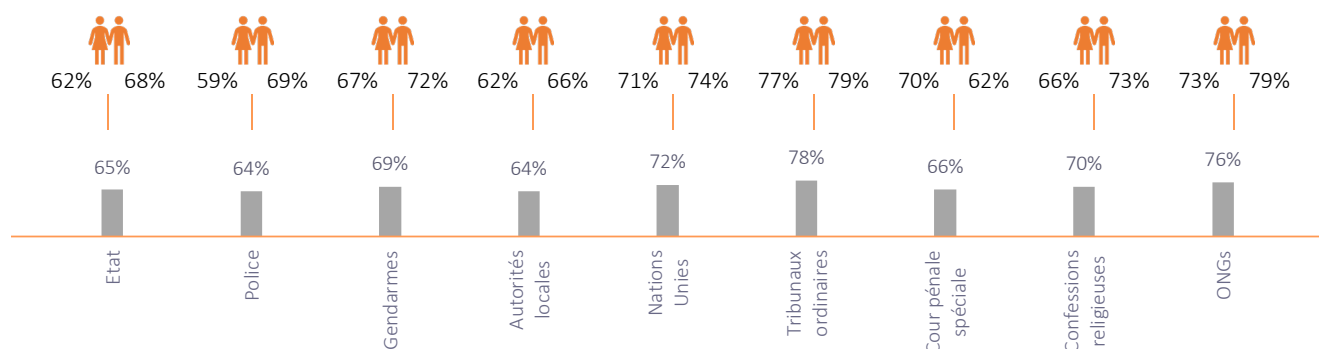


Malgré ces résultats, 41% des victimes de violences sexuelles disent ne pas avoir porté plainte après avoir vécu ce crime au cours des douze derniers mois. Cependant, alors que la raison principale pour ne pas porter plainte pour l'ensemble des crimes est de ne pas connaître les auteurs, les victimes de violences sexuelles indiquent de façon à peu près égale les raisons pour ne pas porter plainte comme étant de ne pas connaître les auteurs et que rien ne sera fait, suivi par le fait que les auteurs ne seront pas arrêtés ou punis. Les femmes moins que les hommes expliquent leur décision due au fait de ne pas connaître les auteurs, que rien ne sera fait, que les auteurs ne seront pas arrêtés ou punis, et ne pas savoir où aller pour porter plainte. En revanche, plus que les hommes, elles indiquent ne pas avoir confiance dans les acteurs à qui elles pourraient porter plainte.

Perception des services pour violences sexuelles

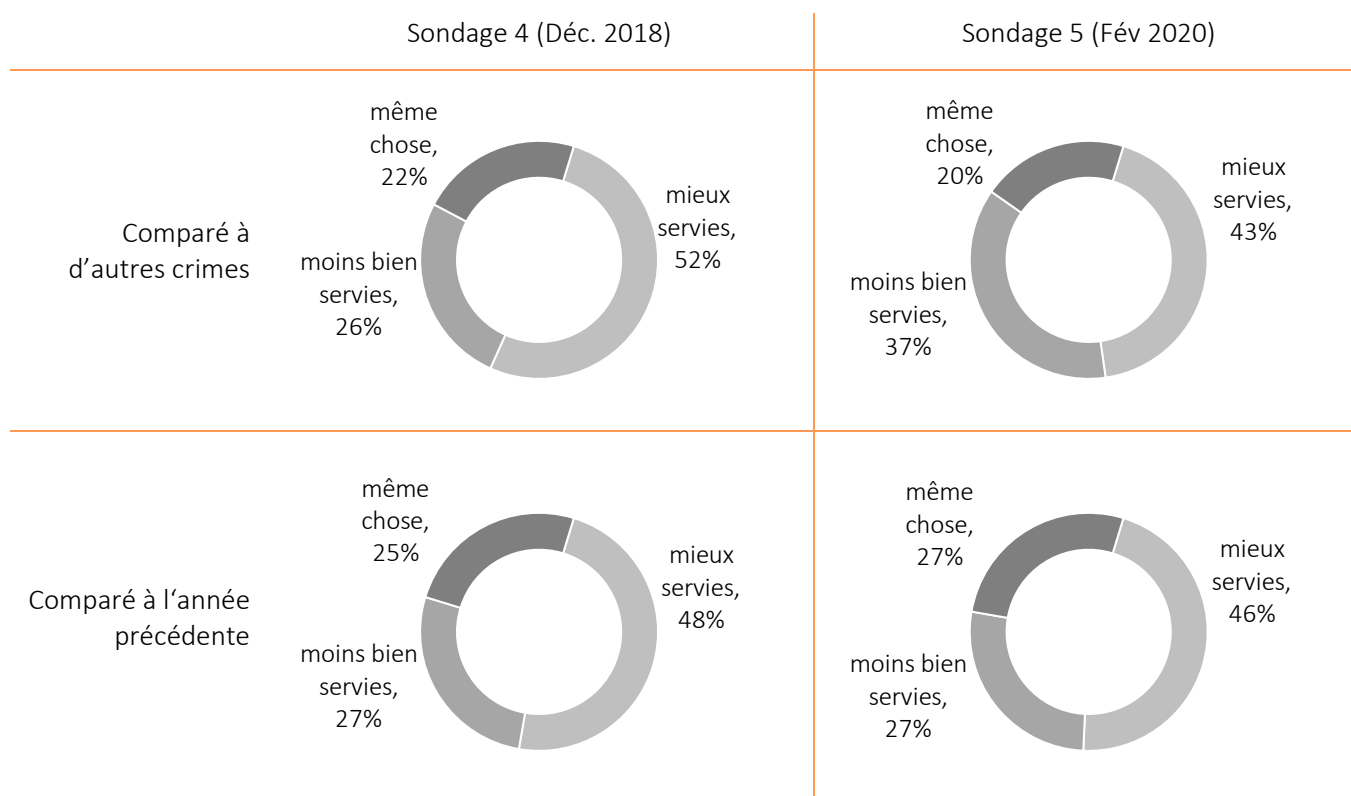
Globalement, une majorité de répondants juge positivement les efforts de différents acteurs pour lutter contre les violences sexuelles. Environ deux-tiers des répondants jugent positifs les efforts de l'Etat, des forces de l'ordre, des autorités locales, et de la Cour Pénale Spéciale (CPS). Un peu plus de répondants (environ sept sur dix) sont positifs quant aux efforts des confessions religieuses, des Nations Unies, des organisations nationales et internationales et des tribunaux ordinaires. Les résultats sont similaires pour les femmes et les hommes. Cependant, comparativement aux hommes, les femmes jugent moins positivement les efforts de la police pour lutter contre les violences sexuelles (59% femmes vs. 69%) et plus positivement ceux de la CPS (70% femmes vs. 62% hommes).

Figure 30: Perception des efforts de différents acteurs pour lutter contre les violences sexuelles, par genre (% positifs - Sondage 5)



En février 2020, lorsqu’interrogés sur les services pour victimes de violences sexuelles, un peu moins de la moitié des répondants indique que les victimes de violences sexuelles sont mieux servies que les victimes d’autres crimes (43%) et qu’elles sont mieux servies comparé à l’année précédente (46%). Comparé à 2018, ces résultats indiquent une légère diminution du pourcentage de répondants disant que les victimes de violences sexuelles sont mieux servies que les victimes d’autres crimes (52% en 2018 vs. 43% en 2020).

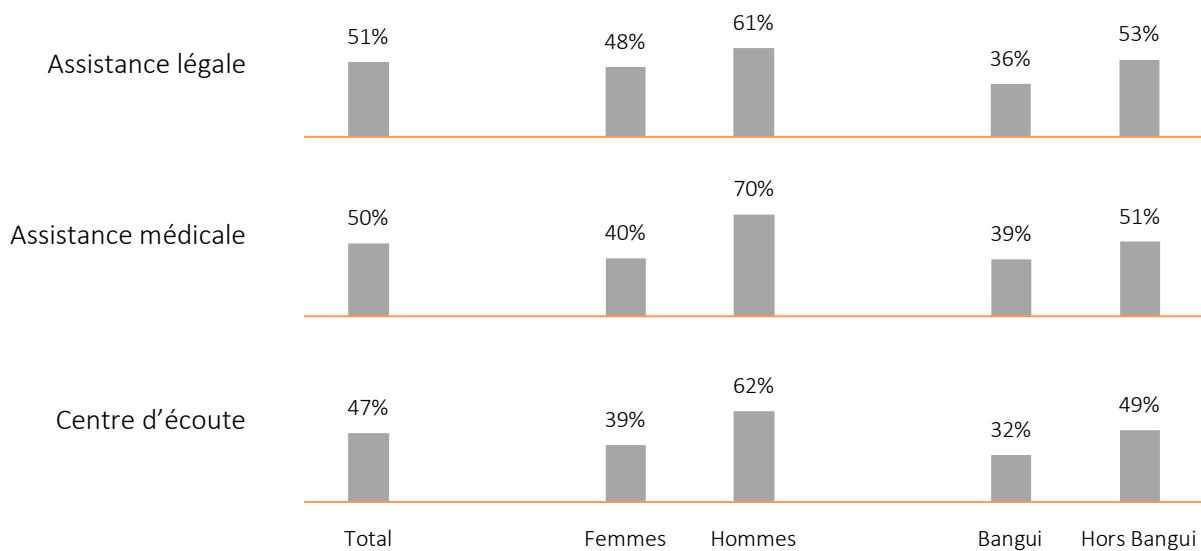
Figure 31: Perception des services aux victimes de violences sexuelles, comparé aux autres crimes et à l’année précédente (% répondants)



Utilisation des services

En février 2020, environ la moitié des victimes de violences sexuelles mentionne avoir bénéficié d'une assistance légale ou médicale ou d'avoir fréquenté une clinique juridique ou centre d'écoute. Les femmes, beaucoup moins que les hommes, indiquent avoir utilisé un de ces services. La différence la plus marquée est pour l'assistance médicale avec seulement 40% des femmes disant avoir reçu une telle assistance contre 70% des hommes. Le pourcentage de victimes ayant visité un service est aussi plus important hors de Bangui que dans Bangui. Hors de Bangui, 53% des victimes mentionnent avoir bénéficié d'une assistance légale ou d'une orientation juridique (vs. 36% Bangui), 51% d'une assistance médicale (vs. 39% Bangui) et 49% avoir fréquenté un centre d'écoute (vs. 32% Bangui). Ces résultats peuvent refléter les services pour victimes de violences sexuelles récemment mis en place dans le pays incluant notamment les cliniques juridiques et centres d'écoute. Mais les résultats suggèrent aussi un besoin de sensibilisation, d'information et d'accessibilité pour ces services. Le nombre d'individus concernés dans l'échantillon est néanmoins très réduit ce qui limite cette analyse de l'utilisation des services.

Figure 32: Utilisation des services par les victimes de violences sexuelles, par genre (% de victimes)

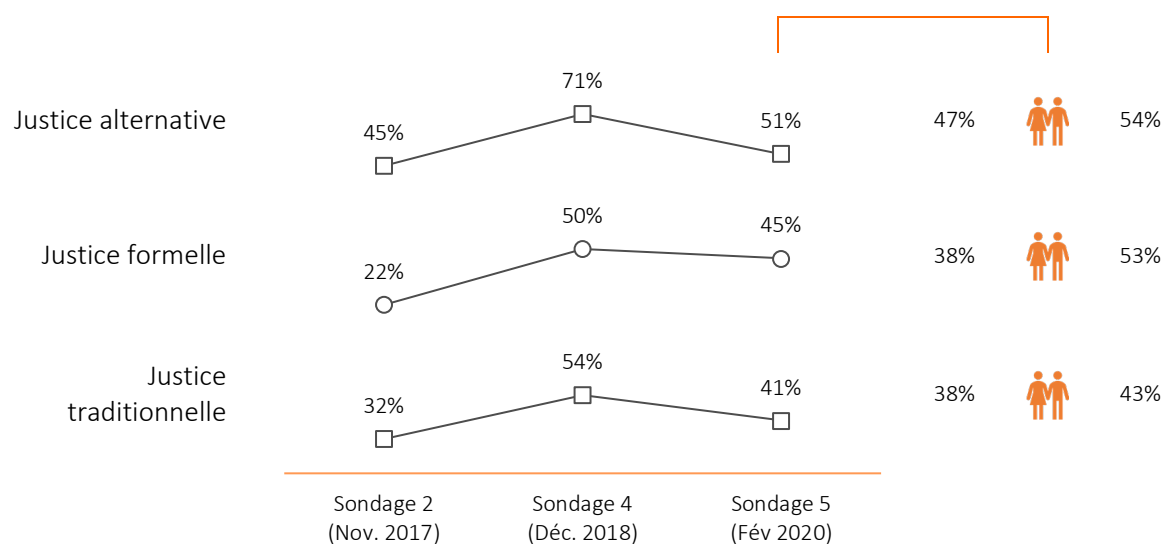


JUSTICE et PAIX : Le niveau de confiance en la justice formelle est demeuré stable. La connaissance des mécanismes de paix et de justice transitionnelle améliore la confiance en ces mécanismes.

Confiance dans la justice

Renforcer la confiance dans la justice et ses institutions est un élément important pour consolider la paix. En février 2020, 45% des participants indiquent avoir confiance dans la justice formelle, alors que 41% disent avoir confiance dans la justice traditionnelle et 51% disent avoir confiance dans les modes de justice alternatifs, par exemple au travers de la médiation.⁸ Comme par le passé, les participants mentionnent plus fréquemment avoir confiance dans la justice alternative. Toutefois, le pourcentage de personne ayant confiance dans ce mode de justice (51%) est en forte baisse par rapport au sondage précédent (71%), alors que la confiance dans la justice formelle reste relativement stable (45% v. 50%) mais diminue également pour la confiance dans la justice traditionnelle (41% v. 54%). Malgré cette baisse, l'amélioration de la confiance dans la justice depuis 2017 est notable.

Figure 33: Confiance dans la justice, au cours du temps et par genre. (% confiants)



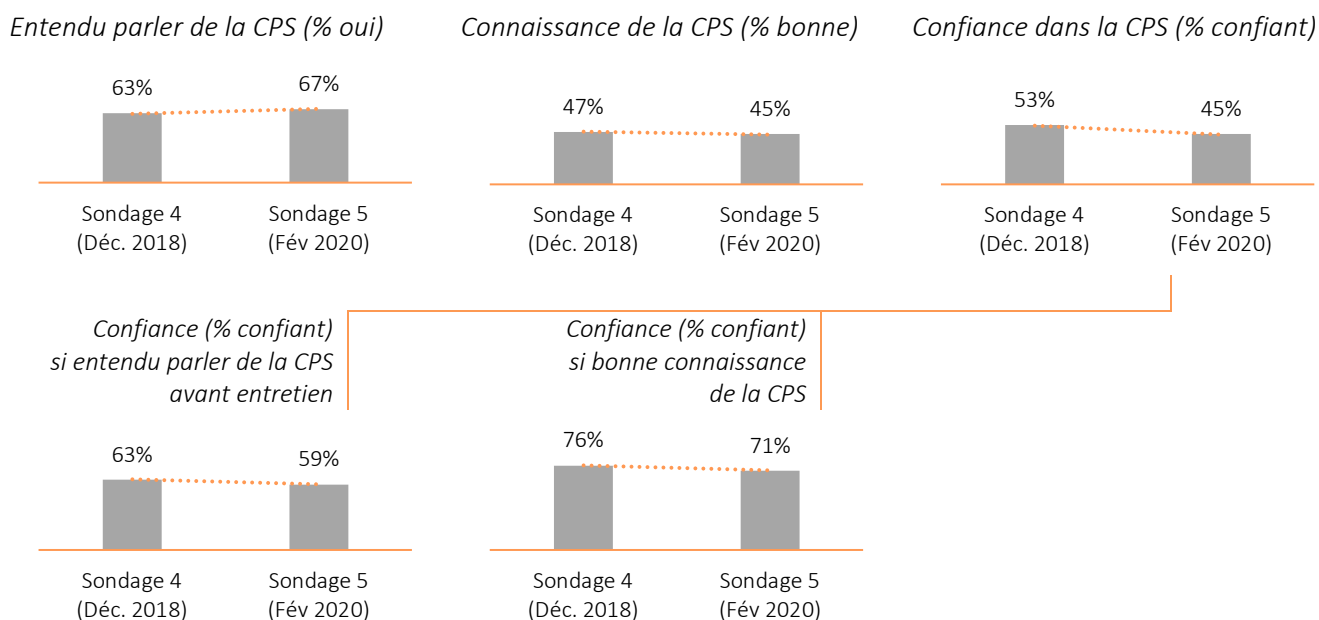
Les femmes sont moins confiantes que les hommes et ce pour tous les types de justice. Il est possible que la radiodiffusion des procès, incluant pour crimes graves, durant les sessions criminelles de 2019 et 2020 ait influencé la perception des répondants en la justice formelle, i.e. dans les juridictions ordinaires. Le niveau de confiance dans tous les types de justice demeure toutefois mitigé, avec environ la moitié des répondants signalant leur confiance en l'un ou l'autre des types de justice.

⁸ La justice formelle réfère au système de justice ordinaire incluant les juges, les tribunaux, et les avocats. La justice traditionnelle ou coutumière inclut les chefs de quartiers et de villages, les mairies et toute autre instance administrative ou traditionnelle. La justice alternative correspond aux mécanismes alternatifs de résolution des conflits ou médiation mis en œuvre par les chefs religieux, et les ONGs.

Outre la justice formelle, le sondage de février 2020 explorait les connaissances et la perception de la Cour Pénale Spéciale (CPS). La CPS est une cour de composition hybride faisant partie du système de justice formelle national de la RCA et ayant comme mandat spécifique d'enquêter, d'instruire et de juger les crimes les plus graves commis dans le pays depuis 2003 jusqu'à maintenant.⁹

Depuis décembre 2018, le pourcentage de participants ayant entendu parler ou disant connaître (bonne et très bonne connaissance) la CPS est demeuré stable, mais le pourcentage de répondants indiquant avoir confiance en cette cour a légèrement diminué, passant de 53% en 2018 à 45% en 2020.¹⁰ Toutefois, avoir entendu parler de la cour et avoir une bonne connaissance de la cour sont associés avec une plus forte confiance. Parmi les personnes qui disent avoir entendu parler de la CPS, 63% en 2018 et 59% en 2020 disent être confiants envers la CPS. Parmi les répondants qui disent avoir une bonne ou très bonne connaissance de la CPS, 76% en 2018 et 71% en 2020 indiquent qu'ils sont confiants envers la Cour. Ces résultats suggèrent que s'il y a peu de changement de ces indicateurs depuis décembre 2018, une meilleure connaissance de la CPS reste néanmoins associée à une plus grande confiance envers la Cour.

Figure 34 : Connaissance et confiance dans la Cour Pénale Spéciale (CPS)

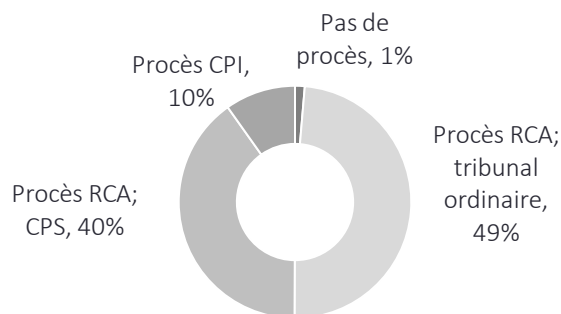


Les répondants indiquent aussi un désir de justice au niveau national plutôt qu'international quant aux crimes et abus commis pendant les conflits. Lorsqu'interrogés sur quel serait leur choix parmi quatre options, une majorité de répondants choisit un procès en RCA (89%), avec 40% favorisant un procès par la CPS et 49% indiquant un procès par un tribunal ordinaire. Seulement 10% soutiennent un procès par la Cour Pénale Internationale.

⁹ Loi Organique N°15-003 Portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale, promulguée par le Président de la RCA, le 3 juin 2015.

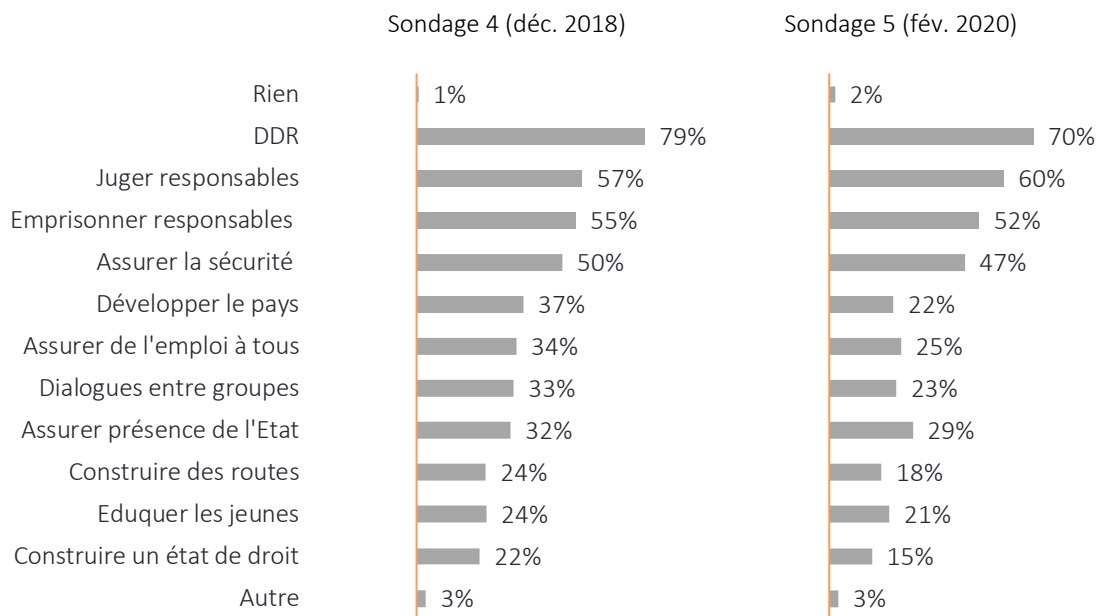
¹⁰ Pour les participants n'ayant pas entendu parler de la CPS, une description brève et neutre était fournie

Figure 35 : Préférence en matière de tribunal pour les crimes commis en RCA durant les conflits



Ce choix d'une justice nationale est en lien avec un soutien pour une forme rétributive de justice. En décembre 2018 et février 2020, lorsque les répondants sont interrogés sur quelles actions devraient être mises en place pour obtenir une paix durable en RCA, la principale action proposée est le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) (79% en 2018 vs. 70% en 2020), mais cette action est suivie de près par juger (57% en 2018 vs. 60% en 2020) et emprisonner les responsables des crimes commis pendant les conflits (55% en 2018 vs. 52% en 2020). Finalement, lorsqu'interrogés sur ce qui est le plus important pour eux entre deux options, les répondants indiquent préférer que les auteurs des crimes soient jugés (83%) plutôt que d'avoir l'option de recevoir une compensation pour les violences subies depuis 2003 (16%).

Figure 36: Actions pour une paix durable en RCA, au cours du temps (% répondants)

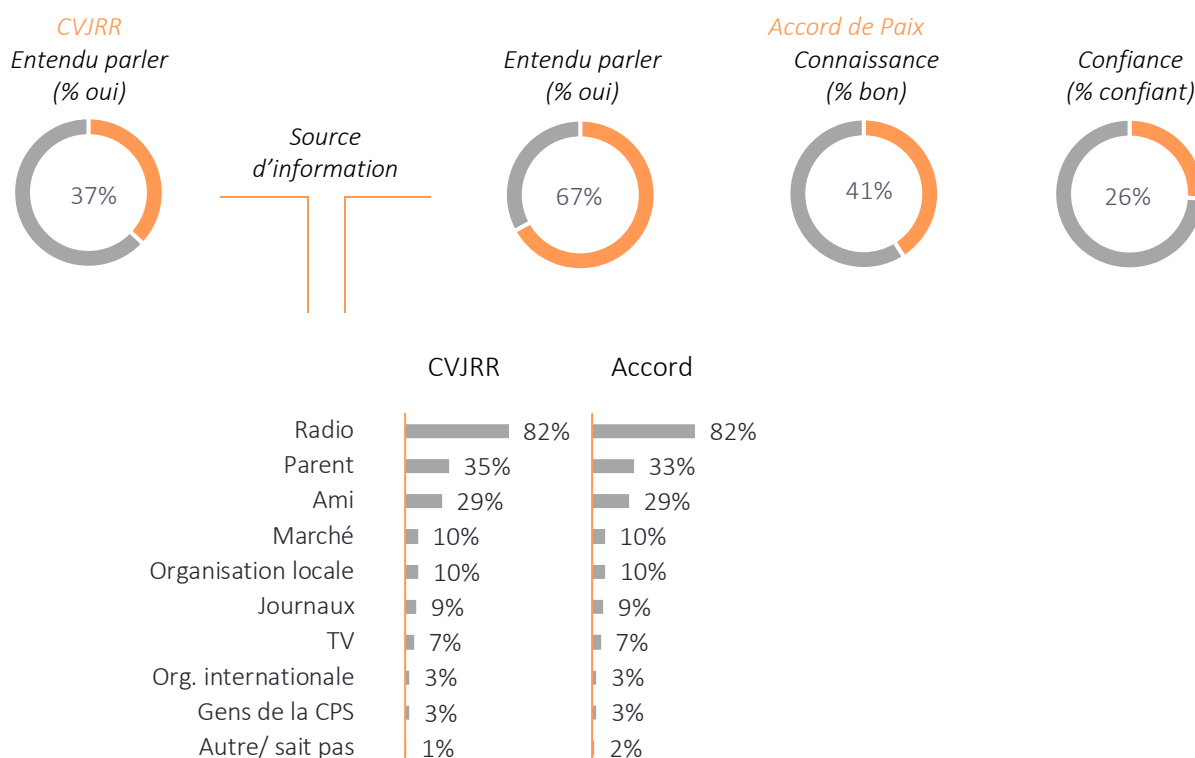


Si le soutien pour une justice rétributive est observé, il existe toutefois d'autres mécanismes de paix et de justice transitionnelle en RCA, incluant notamment l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) signé en février 2019 par le gouvernement centrafricain et 14 groupes armés, et, à venir, une Commission

Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). La CVJRR n'est pas encore opérationnelle mais la loi a été promulguée en avril 2020.¹¹

En février 2020, 67% disent avoir entendu parler de l'APPR, alors que 41% disent avoir une bonne et très bonne connaissance de cet Accord. Parmi tous les répondants, 26% signalent avoir confiance en lui. Le pourcentage de répondants disant avoir confiance en l'APPR augmente à 35% parmi ceux qui disent avoir entendu parler de lui et à 50% parmi ceux qui disent le connaître. Ce résultat suggère que les sensibilisations et la connaissance de l'Accord peuvent améliorer sa confiance. En février, seulement 37% des répondants mentionnent avoir entendu parler de la CVJRR, ce qui serait expliqué par le fait qu'elle n'était pas encore opérationnelle au moment des sondages. Pour l'APPR et la CVJRR, les principales sources d'information sont la radio, un parent ou un ami. Ces moyens d'information atteignent une grande partie de la population et informent sur l'existence de ces mécanismes. Cependant, des activités permettant des échanges et interactions devraient être envisagées pour que la population renforce leur connaissance et compréhension de ces mécanismes.

Figure 37: Accord de paix (APPR) et Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) (sondage 5 - % de tous les répondants)



Sur base des résultats concernant la CPS, une meilleure connaissance et compréhension de l'accord de paix et de la CVJRR pourraient aider à améliorer la confiance des centrafricains en ces mécanismes. Ces mécanismes seront explorés plus en détails dans les sondages suivants.

¹¹ "La Centrafrique lance sa commission "vérité et réconciliation," AFP, 28 février, 2020, <https://www.voaafrique.com/a/la-centrafrique-lance-sa-commission-verite-et-reconciliation-/5308498.html>. On note que la création de la CVJRR est stipulée dans l'APPR, mais est une demande de la population depuis le Forum de Bangui en 2015.

Le projet de sondages paix, justice et sécurité est une initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec la Harvard Humanitarian Initiative (HHI) et la MINUSCA.



HARVARD
HUMANITARIAN
INITIATIVE



BRIGHAM AND WOMEN'S
PHYSICIANS ORGANIZATION



En partenariat avec :



Avec l'appui de :



Etats-Unis d'Amérique



Nations Unies
Consolidation de la paix
UN PBF - Fonds pour la
Consolidation de la Paix



Pour consulter le rapport en ligne et les cartes interactives, visiter <http://www.peacebuildingdata.org/CAR>

© Harvard Humanitarian Initiative, Programme des Nations Unies pour le Développement

Les informations fournies et les opinions exprimées dans cette publication
ne reflètent pas nécessairement le point de vue des partenaires du projet